

Hauts-de-France, Somme
Amiens
rue Saint-Maurice

Ancienne maladrerie puis cimetière communal d'Amiens, dit cimetière de la Madeleine

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80002397

Date de l'enquête initiale : 2002

Date(s) de rédaction : 2002

Cadre de l'étude : inventaire topographique Amiens métropole, patrimoine funéraire le cimetière de la Madeleine

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : maladrerie, cimetière

Appellation : La Madeleine

Parties constituantes non étudiées : dépositoire, logement, arboretum, columbarium, mail

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : 1813. F 187 à 188bis ; 2003. IZ 37, 39

Historique

Le cimetière de la Madeleine occupe une partie des terrains d'une ancienne maladrerie, puis d'un hospice construit par la ville pour accueillir les malades lors de la peste.

L'hospice de la Madeleine

Un sanitat destiné aux pestiférés et aux mendiants de la ville est construit en 1631 (A. Goze), sur une partie des terres de la maladrerie de Saint-Lazare ou de Saint-Ladre. Cette date est confirmée par un arrêt du Parlement du 31 janvier 1633, qui enjoint aux curés de la ville d'Amiens d'assister et administrer les pestiférés de leurs paroisses respectives "et pour regard de ceulx qui seront mis et envoyés à l'hospital nouvellement basti estant hors la ville, l'évesque dudit lieu nommera des prebtres suffisans et cappables pour administrer, qui seront logez, nourris et stipendiés par les maire et eschevins dudit lieu sur les deniers affectez (sic)." (AD Somme ; G531).

A. Goze, attribue la conception des plans du sanitat à Nicolas Blasset. L'établissement de soin est clos de mur en briques en 1634. La chapelle et l'hospice sont construits en 1663, sur les plans du frère Denis, feuillant architecte, avec le sculpteur Jean d'Arras. La ville en fait l'acquisition en 1665 pour loger les pestiférés.

En 1717, la propriété est affermée à François Lucas (C 571), vers 1730 une requête est déposée par le sieur Josias de Joncourt (C 163), tendant à ce qu'il lui soit adjugé "les maisons, lieux, bâtiments avec les terres labourables qui sont comprises dans l'enclos de l'hôpital des pestiférés appelé la Madeleine, enfermé de murailles, ensemble les prés y tenant entourés de fossés, à l'effet d'y établir une blanchisserie de toiles à l'instar de celles de Hollande, ainsi que des moulins propres à retordre les fils à usage de dentelles", bien appartenant à la ville d'Amiens et loué par adjudication du 28 mars 1728 à feu Louis Joly, dont la succession est abandonnée.

Une description faite en 1765 en vue d'établir à Amiens un hospice pour les mendiants (C 1615), indique que l'édifice est en mauvais état : "Si le bâtiment qu'on nomme la Madeleine ou la Maladrerie, situé sur le pendant d'un coteau entre Saint-Maurice et Longpré-les-Amiens, était en meilleur ordre, les mendiants y auraient été bien et à bon air. L'enceinte est considérable mais les murs sont bas et défectueux. Il n'y subsiste qu'un grand et long bâtiment dont on a fait une grange : le tout appartient à l'Hôtel-de-ville. Il en coûterait beaucoup pour l'arrangement et la solidité d'autant plus nécessaire que cet emplacement est isolé. »

Le bâtiment principal est représenté sur le cadastre napoléonien de 1812 (ill.).

Le cimetière de la Madeleine

Sources :

Les sources conservées aux archives communales et aux archives départementales informent les principales étapes de l'aménagement du cimetière, dans une partie de l'ancien enclos de la Madeleine. Le projet, voté le 5 frimaire an 5, se concrétise par la plantation d'arbres, distants de 5 m, en germinal an 12. La construction du chemin menant au cimetière est décidée en 1808-1809. Les plantations s'achèvent en 1817, date de la bénédiction de la chapelle.

L'agrandissement du cimetière vers le nord est voté en mai 1827 et les travaux de terrassement sont terminés en 1829.

En 1840, a lieu la translation des ossements du cimetière Saint-Denis, qui doit donner lieu à l'érection d'un monument. Une nouvelle entrée est aménagée l'année suivante comprenant une nouvelle porte avec une grille en bois.

Le règlement de 1850 (cf. annexe) introduit les concessions temporaires (N). En 1858, la plaine F est affectée aux concessions perpétuelles. En 1864, des concessions temporaires sont créées dans les plaines E et H, à l'exemple des plaines N et D. Plusieurs embellissements sont réalisés en 1867 (érection d'un calvaire) et en 1868 (renouvellement de la grille d'entrée).

La deuxième extension du cimetière est votée en juillet 1871 ; les terrains, acquis l'année suivante, sont aménagés en 1873-1874, date de l'ouverture de l'allée divisant la plaine N. La nouvelle grille, réalisée par le serrurier Moyencourt, est posée en 1886. Les ventes de monuments abandonnés ont lieu en 1869 (plaines G et K), en 1874 et en 1887.

Documents figurés :

Le cimetière de la Madeleine est représenté sur le cadastre de 1813 (ill.).

Parmi les sources conservées à la bibliothèque municipale, figure un projet (non réalisé) de 1802, présentant un aménagement du site conçu par l'architecte communal Limozin. On y découvre plusieurs avenues rayonnantes formant perspective depuis un bâtiment de plan rectangulaire et aboutissant à une avenue longeant les murs sur les quatre côtés. Ce document donne également une représentation du plan et de l'élévation du bâtiment (ancien sanitat), également représenté sur le plan de 1812.

En 1827, l'architecte communal François Auguste Chesussey, dessine les plans de l'extension prévue au nord de l'enceinte de la Maladrerie. Sur le plan qu'il réalise en 1828 (doc. 2), le cimetière comprend alors dix plaines (A à I) ; les îlots y sont délimités par des allées sinueuses, bordées d'alignements et de massifs d'arbres. Un mail de trois et quatre rangées d'arbres longe la clôture du cimetière, de part et d'autre de l'entrée principale. Un bâtiment à usage de chapelle et de conciergerie est visible dans l'axe de l'entrée qu'il surplombe. Une fontaine est également visible au bas de la plaine F, dans un massif boisé. Ce plan représente les dénivelés de terrain et les concessions existant à cette date, montrant ainsi la corrélation entre la topographie du site et l'emplacement des tombeaux, qui sont alors nombreux à être adossés aux mur est (plaines G et E) et sud (plaine B) du cimetière. Dans les plaines extérieures, toutes les concessions sont adossées au mur de clôture (environ 35 concessions dans la plaine B, 58 concessions dans la plaine G (devenues G et K), 12 concessions dans plaine E), à l'exception du Carré protestant (plaine E), dans lequel la seule concession visible borde l'allée de desserte. Le Carré Protestant, situé au niveau de l'entrée secondaire est, semble séparé par une haie.

La représentation des concessions montre les emplacements prévus et les emplacements occupés. Chaque emplacement prévu est situé entre deux arbres, ceux bordant les allées et ceux longeant les murs de clôture. Dans la plaine B, on observe que certains emplacements ont été divisés en plusieurs concessions, certaines très étroites, présentant une forme de couloir. Certaines concessions occupent au contraire, deux, voire trois emplacements prévus (plaines C et G). Dans les plaines internes, les concessions sont disposées de manière dispersée et suivant des orientations différentes (plaine C et F), sans alignement (plaines A), perpendiculairement aux allées (plaine D et H), de manière régulière suivant des orientations différentes (plaine I). Dans ces plaines, les concessions présentent un plan carré ou rectangulaire, certaines réduites à l'emplacement de la tombe (plaines C et F). On peut par ailleurs distinguer les concessions effectivement occupées par un tombeau (plaines D et C).

L'entrée secondaire est marquée par des massifs ou bosquets cernant le carrefour des allées. Ces bosquets habillent les pointes des îlots et certaines parties des plaines, au niveau des carrefours (A, D, F) et la partie sud-ouest du cimetière, autour de la chapelle (elle-même inscrite dans un espace libre de plan rectangulaire souligné par des rangées d'arbres) et le long du mail, où ils masquent partiellement le dénivelé du terrain. Au nord, entre les plaines E et G, l'allée aboutit au mur de clôture, où l'on peut observer la présence de deux contreforts.

Le cadastre de 1852 (ill.) montre l'extension réalisée au nord-est, desservie par des allées paysagères prolongeant celles de la partie ancienne, divisant ainsi la plaine G et donnant naissance à la plaine K. Ces allées délimitent de nouvelles plaines, dites L à O. La plaine E et le carré des Protestants sont agrandis, à la suite de cette extension. L'habillage végétal des allées reproduit celui de la partie ancienne mais les plantations sont absentes, le long du mur de clôture. Quelques arbres bordant l'ancien mur de clôture ont été conservés.

Un registre de plans non datés, réalisés vers 1873 (doc. 3 à 14) et complétés par les plans des plaines P et S (doc. 15 et 16), donne un état précis de la disposition des concessions.

Travaux historiques :

Selon Stéphane Comte (1847), la ville décide, dès 1785, la suppression des onze cimetières urbains d'Amiens, projetant d'établir un nouveau cimetière général dans l'enclos de la Madeleine. Le projet d'aménagement du « champ des tombeaux » est toujours à l'étude en l'an 4 et 5. Plusieurs réparations ont lieu en l'an 10 et en l'an 11. Un rapport de 1808 indique que les clôtures sont rétablies, que les bâtiments sont relevés, alors que la construction du chemin reliant la ville au futur cimetière

n'est pas encore réalisée. A cette date, on continue d'enterrer dans les cimetières des faubourgs. La première inhumation a lieu en 1811 (Duval), suivie d'une deuxième inhumation en 1814 (Debray-Valfresne), toutes deux dans la plaine A. La nouvelle route est aménagée en 1814, plantée de peupliers depuis le cimetière jusqu'au hameau de Longpré. La clôture du terrain, ouverte par le passage du nouveau chemin, est constituée d'une haie sèche, puis d'une double haie en épinettes (1818-1819).

En 1816, date de la troisième inhumation, dans la plaine F (Bruno Vasseur), a lieu l'adjudication pour le transport des morts. L'année suivante, ce transport en corbillard (préféré au bateau) est adjugé à M. Sevette-Scribe ; une porte d'entrée principale (marquée par deux pilastres en brique rouge) est aménagée dans l'angle sud-est du cimetière ; enfin l'architecte communal établit le devis des travaux à réaliser pour aménager une chapelle et un logement de concierge et pour l'érection d'un calvaire. Les plantations et la restauration du bâtiment s'achèvent en 1819. L'extension du cimetière est réalisée en 1828.

Selon A. Goze (1854), le cimetière, établi en 1817, est agrandi en 1827 et aménagé à l'anglaise "de façon que lorsqu'on est au milieu des plantations et de la riante verdure on se croirait partout ailleurs que dans l'asile des morts". La grille d'entrée est exécutée par le serrurier Deleux (ou Delaux-Choquet), sur les dessins de l'architecte communal Vigreux (Goze, 1854 et Calland, 1858).

H. Dusevel (1825) fait une intéressante description du cimetière (cf. annexe) et signale plusieurs tombeaux remarquables : ceux de Mme d'Epagny, de MM. Dargent, ancien maire, Poullain, avocat, et Dijon, recteur de l'académie d'Amiens. Caron (1833) et H. Calland (1854) font eux aussi une longue description du cimetière romantique (cf. annexes) et signalent les tombeaux remarquables : ceux du recteur de l'académie Dijon, de l'avocat Poullain, de l'ancien maire Dargent, du sculpteur Duthoit, du chimiste Lapostolle, de Mmes d'Epagny, d'Halloy, Vast-Lefurme, Decoron, des familles Florent-Corroyer, Delacour, Laffilé, et en 1867 de l'abbé Maillard, et de la sépulture du chapitre. Enfin S. Comte (1847) publie un guide riche de nombreux renseignements sur l'aménagement du cimetière et des concessions ou encore sur des maîtres d'œuvre.

L'aménagement végétal

L'étude réalisée par Fr. Caquineau et J. Filoque (1998) propose une chronologie des plantations réalisées dans le cimetière, qui débutent en 1819. Aux ifs plantés en bordure des allées, en 1830, succèdent des alignements de thuyas, sous le Second Empire, des alignements d'épicéas communs, de pins noirs d'Autriche et d'un mail de tilleuls à petites feuilles, vers 1880, enfin de cyprès de Lawson, dans les années 1970. En 1972 et 1973 sont aménagés le jardin du Souvenir et le jardin d'Urnes, formant l'arboretum, enfin un bois de feuillus, dit bois Guislain, est planté, vers 1990, "de façon forestière" ; il comprend des frênes communs, des charmes, des érables planes, des sycomores et des bouleaux verruqueux. Les bosquets, en tête des îlots, sont composés d'érables sycomores, de frênes communs, de marronnier d'Inde, de tilleuls à petites feuilles. Selon la typologie proposée par l'étude, ces arbres jouent un rôle d'accompagnement, d'ornement, d'écran ou de volume.

Les recherches historiques d'I. Legagneur (2005), donnent un descriptif complet de l'évolution des plantations du cimetière.

Période(s) principale(s) : 17e siècle (détruit), 1er quart 19e siècle, 2e quart 19e siècle, 4e quart 19e siècle, 4e quart 20e siècle

Dates : 1631 (daté par travaux historiques), 1634 (daté par travaux historiques), 1663 (daté par travaux historiques), 1671 (daté par travaux historiques), 1559 (daté par travaux historiques), 1817 (daté par source), 1828 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : frère Denis (architecte, attribution par source), Arras Jean d' (sculpteur, attribution par source), Nicolas Blasset (maître de l'oeuvre, attribution par source), Limozin (architecte communal, attribution par source), Deleux-Choquet (serrurier, attribution par source), Moyencourt (serrurier, attribution par source), François Auguste Chesussey (architecte communal, attribution par source), Louis Victor Amédée Vigreux (architecte communal, attribution par source)

Description

Le cimetière de la Madeleine, implanté sur une pente ascendante et un plateau, est situé en périphérie de la ville. La parcelle de forme rectangulaire, d'une superficie d'environ 17 hectares, est close de murs de briques. En bordure de la rue Saint-Maurice, le mur bahut est surmonté d'une grille. Un portail en constitue l'accès principal.

Le cimetière, divisé en seize plaines, est distribué par un réseau d'allées paysagères bitumées et de chemins de terre. Quelques allées est/ouest présentent un tracé plus rectiligne, en particulier entre les plaines K/G et L/M, ainsi que dans les plaines E et O.

Les murs séparant les plaines témoignent des agrandissements successifs du cimetière. L'espace entre les tombes est recouvert de gravier. L'aménagement végétal très important, est formé d'alignements d'arbres de tiges bordant les allées, dans la partie sud.

Un bâtiment, abritant actuellement le crématorium et la conciergerie, se situe dans l'axe de l'accès principal.

Comme le montre la vue aérienne, les tombeaux sont implantés suivant deux modes, en bordure des allées (au sud, dans la partie la plus ancienne, et sur la totalité des îlots au nord (plaines P et S), ainsi que dans la plaine E.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique

Typologies et état de conservation

Typologies : cimetière indépendant (graveyard) paysager ; mutation de la trame

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Protections : inscrit MH partiellement, 1986/06/25, classé MH, 1995/05/10

Site inscrit 18 septembre 1947 ; Sol du cimetière. Monuments funéraires suivants : Dijon-Dubrulle (D 4), Lapostolle (K 48), Corroyer (L 111), Lambert Lucas (S 623), Maintenay (S 992) ; les zones définies ci-après telles qu'elles figurent sur le plan annexé à l'arrêté, à savoir : tous les murs de clôture et murs intérieurs, avec les monuments funéraires qui leurs sont adossés ; la bordure de la plaine A comprenant les concessions A 1 à A 98 ; les bordures de la plaine B comprenant les concessions B 1 à B 122, ainsi que les concessions bordant les murs : concessions B 123 à B 154 ; la plaine C, en totalité ; la bordure de la plaine D comprenant les concessions D 1 à D 98 ; les bordures de la plaine E : concessions E 134 à E 136ter, E 11 à E 36, E 36C, E 38 à E 130, ainsi que la partie bordant le mur : concessions E 147 à E 173, et la partie contenant les concessions E 1A à E 9, E 137 à E 146, E 182 et E 183 en totalité ; la plaine F, en totalité ; les bordures de la plaine G comprenant les concessions G 1 à G 106 et G 163 à G 165, ainsi que les concessions bordant les murs : concessions G 110 à G 161bis ; les bordures de la plaine H comprenant les concessions H 1 à H 123, ainsi que l'enclos des soldats français et la partie comprenant les concessions H 19 à H 70 en totalité ; la plaine I, en totalité ; les bordures de la plaine K comprenant les concessions K 1 à K 41, ainsi que les concessions bordant les murs : concessions K 42 à K 114 ; les bordures de la plaine L comprenant les concessions L 246 à L 305, L 307 à L 331bis et L 332 à L 348, ainsi que les concessions bordant les murs : concessions L 2 à L 211A ; les bordures de la plaine M comprenant les concessions M 1 à M 48 et M 116 à M 178, ainsi que les concessions bordant les murs : concessions M 49 à M 115 ; la plaine N, en totalité ; la bordure de la plaine O comprenant les concessions O 138A à O 276, ainsi que les concessions bordant les murs : concessions O 1 à O 175, et la partie contenant les concessions O 176 à O 182L en totalité ; les bordures des murs de la plaine P : concessions P 1 à P 173, et la partie contenant les concessions P 301 à P 326 en totalité ; les bordures des murs de la plaine S : concessions S 1 à S 146 et S 740 à S 815, ainsi que les parties contenant les concessions S 147 à S 2121 et S 640 à S 1026 en totalité (cad. IZ 37, 39) : inscription par arrêté du 25 juin 1986. Monuments funéraires suivants : Duthoit (L 173), Grimaux-Dufetel (F 34), Morgan de Belloy (G 110), Bruno Vasseur (F 3), Jules Verne (L 211 A) (cad. IZ 37) : classement par arrêté du 10 mai 1995.

Statut de la propriété : propriété publique, propriété privée

Présentation

Projetée dès 1785, à la suite du rapport de Jean-Baptiste Duval, la création d'un vaste cimetière général hors les murs ne verra le jour qu'en 1817, date de son ouverture.

Parmi les sources conservées à la bibliothèque municipale, figure un projet (non réalisé) de 1802, présentant un aménagement du site conçu par l'architecte communal Limozin. On y découvre plusieurs avenues rayonnantes formant perspective depuis un bâtiment de plan rectangulaire et aboutissant à une avenue bordant les murs sur les quatre côtés. Ce document donne également une représentation du plan et de l'élévation du bâtiment.

Le projet d'aménagement du cimetière dans l'enclos de la maladrerie est voté le 5 frimaire an 5. Il se concrétise par la plantation des arbres, distants de 5 m, en germinal an 12. La construction du chemin menant au cimetière est décidée en 1808-1809. Les plantations s'achèvent en 1817, date de la bénédiction du cimetière.

Selon Stéphane Comte (1847), le cimetière de la Madeleine est aménagé dans l'enclos de l'ancienne maladrerie, devenue propriété de la ville en 1675. La léproserie fondée au 13e siècle est affectée à l'accueil des pestiférés en 1665, date de l'aménagement de canaux et de la construction d'un hospice. En 1785, la ville décide la suppression des onze cimetières urbains d'Amiens, projetant d'établir un nouveau cimetière général dans l'enclos de la Madeleine. Le projet d'aménagement du « champ des tombeaux » est toujours à l'étude en l'an 4. Plusieurs réparations ont lieu en l'an 10 et en l'an 11. Un rapport de 1808 indique que les clôtures sont rétablies, que les bâtiments sont relevés, alors que la construction du chemin reliant la ville au futur cimetière n'est pas encore réalisée. A cette date, on continue d'enterrer dans les cimetières des faubourgs. La première inhumation a lieu en 1811 (Duval), suivie d'une deuxième inhumation en 1814 (Debray-Valfresne), dans la plaine A.

La nouvelle route est aménagée en 1814, plantée de peupliers depuis le cimetière jusqu'au hameau de Longpré. La clôture du terrain, ouverte par le passage du nouveau chemin, est constituée d'une haie sèche, puis d'une double haie en épinettes (1818-1819). En 1816, date de la troisième inhumation, dans la plaine F (Bruno Vasseur), a lieu l'adjudication pour le transport des morts. L'année suivante, ce transport en corbillard (préférée au bateau) est adjugé à M. Sevette-Scribe ; une porte d'entrée principale (marquée par deux pilastres en brique rouge) est aménagée dans l'angle sud-est du cimetière ;

enfin l'architecte communal établit le devis des travaux à réaliser pour aménager une chapelle et un logement de concierge et pour l'érection d'un calvaire. La restauration du bâtiment s'achève en 1819. L'extension du cimetière est réalisée en 1828.

En 1827, l'architecte communal François Auguste Cheussey, dessine les plans de l'extension prévue au nord de l'enceinte de la Maladrerie. Sur le plan qu'il réalise en 1828 (doc. 1), le cimetière comprend alors dix plaines (A à I), ou îlots délimités par des allées sinueuses, bordées d'alignements et de massifs d'arbres. Un mail de trois et quatre rangées d'arbres longe la clôture du cimetière, de part et d'autre de l'entrée principale. Un bâtiment à usage de chapelle et de conciergerie est visible dans l'axe de l'entrée qu'il surplombe. Une fontaine est également visible au bas de la plaine F, dans un massif. Ce plan représente les dénivelés de terrain et les concessions existant à cette date, montrant ainsi la corrélation entre la topographie du site et l'emplacement des tombeaux, qui sont à cette date, nombreux à être adossés aux mur est (plaines G et E) et sud (plaine B) du cimetière. Dans les plaines extérieures, toutes les concessions sont adossées au mur de clôture (environ 35 concessions, plaine B, 58 concessions, plaine G (devenues G et K), 12 concessions, plaine E), à l'exception du Carré protestant (plaine E), dans lequel la seule concession visible, borde l'allée de desserte. Celui-ci, situé au niveau de l'entrée secondaire est, semble séparé par une haie. La représentation des concessions montre les emplacements prévus et les emplacements occupés. Chaque emplacement prévu est situé entre deux arbres, ceux bordant les allées et ceux longeant les murs de clôture. Dans la plaine B, on observe que certains ont été divisés en plusieurs concessions, certaines très étroites, présentant une forme de couloir. Certaines concessions occupent au contraire, deux, voire trois emplacements prévus (plaines C et G).

Dans les plaines internes, les concessions sont disposées de manière dispersée et suivant des orientations différentes (plaine C et F), sans alignement (plaines A), perpendiculairement aux allées (plaine D et H), de manière régulière suivant des orientations différentes (plaine I). Dans ces plaines, les concessions présentent un plan carré ou rectangulaire, certaines réduites à l'emplacement de la tombe (plaines C et F). On peut par ailleurs distinguer les concessions effectivement occupées par un tombeau (plaines D et C).

L'entrée secondaire est marquée par des massifs ou bosquets cernant le carrefour des allées. Ces bosquets habillent les pointes des îlots et certaines parties des plaines, au niveau des carrefours (A, D, F) et la partie sud-ouest du cimetière, autour de la chapelle (elle-même inscrite dans un espace libre de plan rectangulaire souligné par des rangées d'arbres) et le long du mail, où ils masquent partiellement le dénivelé du terrain. Au nord, entre les plaines E et G, l'allée aboutit au mur de clôture, où l'on peut observer la présence de deux contreforts.

L'extension réalisée au nord-est en 1828 est desservie par des allées paysagères prolongeant celles de la partie ancienne, divisant ainsi la plaine G et donnant naissance à la plaine K. Ces allées délimitent de nouvelles plaines, dites L à O. La plaine E et le carré des Protestants sont agrandis, à la suite de cette extension. L'habillage végétal des allées reproduit celui de la partie ancienne mais les plantations sont absentes le long du mur de clôture. Quelques arbres bordant l'ancien mur de clôture ont été conservés.

En 1840, a lieu la translation des ossements du cimetière Saint-Denis, qui doit donner lieu à l'érection d'un monument. Une nouvelle entrée est aménagée l'année suivante comprenant une nouvelle porte avec une grille en bois.

La grille d'entrée est exécutée par le serrurier Deleux-Choquet, sur les dessins de l'architecte communal Vigreux (A. Goze, 1854 et H. Calland).

Le règlement de 1850 introduit les concessions temporaires (plaine N).

En 1858, la plaine F est affectée aux concessions perpétuelles. En 1864, des concessions temporaires sont créées dans les plaines E et H, à l'exemple des plaines N et D.

Plusieurs embellissements sont réalisés en 1867 (érection d'un calvaire) et en 1868 (renouvellement de la grille d'entrée). La deuxième extension du cimetière est votée en juillet 1871 ; les terrains, acquis l'année suivante, sont aménagés en 1873-1874, date de l'ouverture de l'allée divisant la plaine N. Un registre de plans non datés réalisés vers 1873 (ill.) et complétés par les plans des plaines P et S (ill. 15 et 16) donne un état précis de la disposition des concessions.

La nouvelle grille, réalisée par le serrurier Moyencourt, est placée en 1886.

Un projet (abandonné) de construction d'un ossuaire est dressé en 1936 par l'architecte de la ville Sevin. Il sera réalisé en 1966, par l'entrepreneur Joseph Ranzoni (AC Amiens).

A la suite de la publication de Stéphane Conte (1847), le cimetière est l'objet de nombreux commentaires élogieux. A. Goze (1854) vante son aménagement à l'anglaise « de façon que lorsqu'on est au milieu des plantations et de la riante verdure on se croirait partout ailleurs que dans l'asile des morts. ». H. Calland (1869 ca.), qui fait une longue description du cimetière romantique et signale les tombeaux remarquables : ceux du recteur de l'académie Dijon, de l'avocat Poullain, de l'ancien maire Dargent, du sculpteur Duthoit, du chimiste Lapostolle, de Mmes d'Epagny, d'Halloy, Vast-Lefurme, Decoron, des familles Florent-Corroyer, Delacour, Laffilé, de l'abbé Maillard, et enfin de la sépulture du chapitre.

C'est ensuite le [tombeau de Jules Verne](#) qui devient le plus célèbre du cimetière.

L'étude réalisée par Fr. Caquineau et J. Filoque (1998) propose une chronologie des plantations réalisées dans le cimetière, qui débutent en 1819. Aux ifs plantés en bordure des allées, en 1830, succèdent des alignements de thuyas, sous le Second Empire, des alignements d'épicéas communs, de pins noirs d'Autriche et d'un mail de tilleuls à petites feuilles, vers 1880, enfin de cyprès de Lawson, dans les années 1970. En 1972 et 1973 sont aménagés le jardin du Souvenir et le jardin d'Urnes, formant l'arboretum, enfin un bois de feuillus, dit bois Guislain, est planté, vers 1990, « de façon forestière » ; il comprend des frênes communs, des charmes, des érables plane, des sycomores et des bouleaux verruqueux. Les

bosquets, en tête des îlots, sont composés d'érables sycomores, de frênes communs, de marronnier d'Inde, de tilleuls à petites feuilles. Selon la typologie proposée par l'étude, ces arbres jouent un rôle d'accompagnement, d'ornement, d'écran ou de volume (cf. annexe).

Références documentaires

Documents d'archive

- AN. **Conseil des bâtiments civils**. Séance du 10 novembre 1817, Garrez rapporteur.
- AN. **Conseil des bâtiments civils**. Séance du 4 juin 1818, Garrez rapporteur.
- AN. **Conseil des bâtiments civils**. Séance du 5 janvier 1818, Garrez rapporteur.
- AD Somme. Série C ; C 571. **Amiens. Finances et biens communaux (1717-1783)**.
- AD Somme. Série C ; C 1615. **Mendicité. Dépôt d'Amiens (1765-1783)**.
- AD Somme. Série G ; G 531. **Droits pour la juridiction. 1633**.
- AD Somme. Série O ; 99 O 211. **Amiens. Cimetières avant 1869**.
- AD Somme. Série O ; 99 O 277. **Amiens. Cimetières 1870-1939**.
- AC Amiens. **Registre des concessions**.
- AC Amiens. Série M ; 2 M 17/30bis **Cimetières**.

Documents figurés

- **Plan général du champ des tombeaux de la ville d'Amiens en l'enclos de la maladrerie**, dessin, par Limozin, 1er germinal an X (BM Amiens ; 4 N 2/1).
- **Amiens. Plan cadastral. Section G, dite de Saint-Maurice**, dessin, Grevin géomètre, 1813 (AD Somme ; 3 P 1162).
- **Plan du cimetière général de la Maladrerie avec les [parcelles] à acquérir pour son agrandissement**, dessin, par Cheussey, 8 mai 1827 (BM Amiens ; PA 62A).
- **Plan du cimetière général de la Maladrerie**, dessin par Cheussey architecte communal, 1828 (BM Amiens ; PA 65).
- **Section F, dite de Saint-Maurice, 10e feuille**, dessin par Leblanc géomètre, 1852 (DGI).
- **Registre des plans des plaines du cimetière de la Madeleine**, dessin, [s. d.] (AC Amiens).

Bibliographie

-

BARBEDOR, Isabelle. "Le cimetière de la Madeleine, à Amiens". In *Patrimoine funéraire français. Cimetières et tombeaux*. (Régis Bertrand et Guénola Groud, dir.). Editions du patrimoine - centre des Monuments nationaux (collection Patrimoines en perspective), 2016.
p. 132-135.

- CALLAND, H. **Guide de l'étranger à Amiens. Description de ses monuments anciens et modernes suivie d'une biographie des hommes remarquables qui sont nés dans cette ville**, augmenté par A. Dubois. Amiens : typographie Lambert-Caron. 1855, p. 64-65
- CAQUINEAU, Francis. FILOQUE, Julien. **Patrimoine arboré du cimetière de la Madeleine. Inventaire, diagnostic et guide de gestion**. Ville d'Amiens. Service cadre de vie et environnement, unité parcs et jardins, septembre 1998
- CARON, C. A. N. **Amiens en 1833 ou guide de l'étranger dans cette ville**. Amiens : Caron-Vitet, 1833. p. 50-51.
- C[OMTE], Stéphane. **Promenades au cimetière de la Madeleine, précédées d'un précis historique sur l'origine de cet établissement, sa première destination, et les diverses transformations qu'il a subies depuis sa fondation jusqu'à nos jours**. Amiens : Imp. Duval et Herment, 1847
- DUSEVEL, H., MACHART, R. **Notice sur la ville d'Amiens ou description sommaire des rues, places, édifices et monumens les plus remarquables de cette ville ...**, par MM. H. D*** et R. M***. Amiens : Allo-Poiré libraire, 1825. p. 91-93
- GOZE, Antoine. **Histoire des rues d'Amiens**. Amiens : Alfred Caron imprimeur éditeur, 1854-1861. tome 3, p. 168, tome 4, p. 169
- GILLMANN, Raymonde. **La grande Madeleine d'Amiens**. Amiens : éditions Martelle, [1988].
- **La Madeleine et les contemporains de la Révolution**. Amiens : Imprimerie I. & R. G., [1989].
- LEGAGNEUR, Ida. **Étude historique. Cimetière de la Madeleine. Plan de gestion**, Lille, 2005.

Annexe 1

Règlements du cimetière de la Madeleine

Règlement pour les sépultures au Cimetière de la Madeleine approuvé par ordonnance royale du 21 septembre 1827

Chapitre premier

Du cimetière commun.

Article premier

Les plaines formées dans l'enclos de la Madeleine par les divisions et les chemins actuellement établis, ou qui le seront par suite de l'agrandissement projeté, seront à l'usage de cimetière commun pour toute la ville et pour les sections de la banlieue qui n'ont pas de cimetière particulier, sauf les exceptions portées au 16^e article.

Art. 2.

Cette partie sera employée aux inhumations, de manière à ce que le même terrain ne soit jamais remis en service qu'après la révolution de vingt années.

Art. 3.

Chaque sépulture occupera un mètre six décimètres de largeur, sur deux mètres de longueur, et la fosse sera ouverte à deux mètres de profondeur, et recombée de la manière prescrite par les articles 4 et 5 du décret du 23 prairial an 12.

Art. 4.

Il pourra être placé dans le cimetière commun des signes indicatifs de sépultures, conformément à l'article 12 dudit décret.

Art. 5.

Ces signes indicatifs devront disparaître, lorsque le terrain sera remis en service. Ils seront enlevés au fur et à mesure du besoin, et déposés provisoirement dans un lieu couvert et fermé dans l'enceinte du cimetière ; ils y resteront pendant trois ans et un jour, à la disposition des chefs de famille, et ne deviendront propriété communale qu'à défaut de réclamation dans ce délai.

Chapitre deuxième

Des concessions à perpétuité pour sépultures, soit individuelles soit de famille.

Art. 6.

Une bordure intérieure, de la largeur de cinq mètres dans toute l'étendue des murs d'enceinte faisant face au levant, au midi et au couchant, pourra être concédée à raison de 30 francs le mètre carré pour sépulture à perpétuité. Les bordures des allées et chemins, autres que la grande allée droite au midi, donnant parallèlement à la route, seront aussi concédées au même titre.

Art. 7.

Ces sépultures à perpétuité seront personnelles au défunt ou à sa famille : aucune fosse ne pourra, dans aucun cas, être ouverte et remise en service avant vingt années.

Art. 8.

Les concessions à perpétuité donneront le droit de fonder et d'entretenir toute espèce de monuments funèbres, tant au-dessus qu'au-dessous du sol concédé.

Art. 9.

Ces concessions ne seront faites qu'à la charge de donations ou fondations au profit des pauvres ou de l'un des hospices de cette ville. Elles ne pourront être inférieures au tiers du prix à verser dans la caisse communale.

Chapitre troisième

Dispositions d'ordre et d'exécution

[...]

Art. 11.

Dans la vue d'exciter et d'entretenir parmi les artistes une saine émulation, la concurrence pour la composition et l'érection des monuments funéraires restera libre, et il ne sera accordé par l'administration aucune commission exclusive pour ces ouvrages d'art.

Art. 12.

Néanmoins pour maintenir le respect dû à la religion, aux moeurs et au bon goût, les plans modèles et inscriptions seront adressés au Maire ; ils ne pourront être exécutés qu'avec son approbation accordée sur l'avis de l'architecte de la ville.

[...]

Extrait de Stéphane Comte, 1847, p 58-62.

Règlement du cimetière de la Madeleine, arrêté municipal du 4 janvier 1828

Article premier

Il sera fait les dispositions convenables pour rendre définitives les concessions provisoires de terrain qui ont été faites pour sépultures particulières dans le cimetière de la Madeleine, et pour opérer le recouvrement des sommes qui sont dues à ce sujet à la ville d'Amiens.

Art. 2.

Les concessionnaires actuels seront invités, chacun par un avis particulier, à se présenter au secrétariat de la mairie, pour qu'on puisse rédiger les actes qui les mettront en possession définitive des terrains à la sépulture de leurs familles.

Art. 3.

Les familles qui ont obtenu des concessions à perpétuité, et dont les sépultures ne sont indiquées par aucun signe ou monument, sont également invitées à se rendre au secrétariat de la mairie, pour qu'il soit pris des mesures à l'effet de désigner l'étendue de terrain concédée ; elles en seront mises en possession en se conformant aux conditions prescrites par le règlement. Dans le cas contraire, la ville en disposera en observant les lois et règlements sur les inhumations.
[...]

Extrait de Stéphane C[omte], 1847, p 62-63.

Police du Cimetière général de la Madeleine, arrêté municipal du 30 janvier 1845

Art. 7.

Les concessionnaires de terrains devront, autant que possible, y faire placer soit un monument, soit tout autre signe funéraire.

Dans tous les cas, les terrains concédés devront être clos immédiatement par les soins des familles.

Art. 8.

Dans les terrains non concédés, il pourra être placé sur chaque fosse une pierre sépulcrale ou tout autre signe indicatif de sépulture.

Les signes indicatifs devront disparaître, lorsque le terrain sera remis en service : ils seront enlevés au fur et à mesure des besoins et déposés provisoirement dans un lieu fermé ; ils y resteront pendant un an et un jour, à la disposition des chefs de famille, et ne deviendront propriété communale qu'à défaut de réclamation dans ce délai.

Art. 9.

Les familles ont la faculté de choisir les entrepreneurs qu'elles préfèrent employer pour la construction des monuments qui s'exécutent à leurs frais, néanmoins ces constructions et tous les travaux de terrassements seront exécutés sous la surveillance de l'architecte de la ville, tant dans l'intérêt de la sûreté publique que celui de la conservation des monuments voisins.

Art. 10.

Pour préserver les convenances publiques de toute atteinte, aucune inscription ou épitaphe ne pourra être mise ou gravée sur un monument qu'autant qu'elle aura été approuvée par la mairie.

Art. 11.

Le transport des matériaux, des pierres tumulaires et des croix ne pourra être fait qu'à bras et en civière, l'entrée des voitures étant interdite. On ne conduira d'ailleurs, dans le cimetière que des objets confectionnés et prêts à être posés.
[...]

Art. 12.

Aussitôt après l'achèvement d'un monument, le placement d'une pierre sépulcrale ou d'une croix, l'entrepreneur sera tenu de faire enlever et conduire aux décharges publiques les gravois et les débris provenant des travaux. Il sera tenu de faire nettoyer avec soin les abords desdits monuments, pierres sépulcrales ou croix, et de ragréer ou d'ensemencer les portions de gazons qui auraient été endommagées. [...]

Art. 13.

Les fosses seront creusées à *1 mètre 50 centimètres* de profondeur pour les enfants au-dessous de 12 ans, et à *2 mètres* pour les adultes. [...]

Art. 14.

Il est formellement interdit de creuser des fosses dans une plaine autre que celle qui est, par sa position, momentanément affectée aux inhumations générales ; il n'est fait exception que pour les terrains acquis par certaines familles.

En conséquence, les fosses seront creusées les unes auprès des autres, sans lacune, de manière à ce qu'aucune place ne soit réservée.

[...]

Extrait de Stéphane C[omte], 1847, p 64-69.

Annexe 2

Description du cimetière de la Madeleine par H. Dusevel (1825)

Description du cimetière de la Madeleine par H. Dusevel (1825)

« [...] on se rend au *Cimetière de la Madeleine*, en côtoyant la rive droite de la Somme, et en traversant le marais de Saint-Maurice. Le bas du cimetière est loin de faire pressentir sa destination à quiconque l'ignore. Au premier aspect, on se croirait au milieu d'une riante promenade, d'un superbe jardin anglais. L'on y contemple avec plaisir des massifs d'arbustes, de rosiers et de fleurs qui embaument l'air des plus doux parfums. Un sentier conduit à la chapelle où repose M. de Mandolx, évêque d'Amiens, et à la demeure du prêtre chargé d'inhumer les morts. De là on gagne le champ des tombeaux, où la scène change subitement. De ce côté, l'on n'aperçoit que des tertres environnés de morceaux de craie, d'une blancheur éblouissante. Les uns sont surmontés d'un signe auguste de la rédemption, et les autres cachés sous de pompeux mausolées que la piété filiale, la tendresse et la reconnaissance ont ornés d'inscriptions touchantes. Les tombeaux les plus remarquables, sont ceux de Mme d'Epagny, de MM. Dargent, ancien maire, Poullain, avocat, et Dijon, recteur de l'académie d'Amiens. »

H. Dusevel, 1825, p. 92-93.

Annexe 3

Description du cimetière par Caron (1833).

Description du cimetière par Caron (1833).

"On y parvient par une longue avenue de peupliers d'Italie. Des arbustes fleuris, des masses d'arbres touffus, des pelouses de verdure, des allées disposées avec goût et entretenues avec soin en ornent l'entrée et déguisent aux yeux la dernière demeure des mortels. Le murmure plaintif, en quelque sorte, les sourds gémissemens (sic) que tous ces arbres font entendre quand la brise agite légèrement leur feuillage, semble fait pour accompagner des tombeaux, et pour entretenir dans le cœur de celui qui parcourt ces lieux funèbres, une religieuse mélancolie. Cette nature vivante, au milieu des dépouilles muettes de la mort, présente un contraste qui frappe vivement l'imagination. On monte par un sentier à la chapelle, où repose M. de Mandolx, évêque d'Amiens, et à la demeure du prêtre qui rend aux morts les derniers devoirs. Ensuite on gagne le Champ du repos. C'est là que viennent se briser les passions tumultueuses et s'évanouir les illusions. Le regard glisse péniblement sur cette vaste enceinte, dont le sol inégal est recouvert d'une multitude de croix, de tombeaux, de cippes et de colonnes funéraires. Quelques groupes d'arbustes, la sinuosité des allées viennent par fois interrompre la triste monotonie de ce spectacle. La piété filiale, l'amour paternel, la douleur conjugale, l'amitié reconnaissante, ont gravé sur les tombes des inscriptions touchantes, expression fidèle de ces sentimens (sic) divers. Les arts se sont emparés à leur tour du séjour de la destruction, et y ont élevé des mausolées plus ou moins pompeux, qui lui donnent une lugubre beauté.

Parmi les monumens (sic) les plus remarquables, il faut citer ceux de MM. Dijon, recteur de l'Académie d'Amiens; Poullain, avocat; Dargent, maire; Duthoit, sculpteur; Lapostolle, chimiste et agronome; ceux de Mesdames d'Epagny, Tournière, d'Halloy, etc., etc."

Caron, 1833, p. 50-51.

Annexe 4

Description du cimetière par H. Calland (1854).

Description du cimetière par H. Calland (1854).

"On y parvient par une longue avenue formée de platanes. Des arbustes fleuris, des masses d'arbres touffus, des pelouses de verdure, des allées onduleuses disposées avec goût, entretenues avec soin, en ornent l'entrée et embellissent la dernière demeure des mortels ; il semble que de ces grands arbres frémissant au souffle de la brise, s'exhalent comme des murmures plaintifs, des plaintes inarticulées, qui remplissent d'une religieuse mélancolie le coeur de l'homme errant sous ces ombrages funèbres ; le charme de cette nature luxuriante, les cris joyeux des oiseaux voletant çà et là, ou se posant sur l'extrémité des plus hautes cimes des arbres, cette insouciance et cette gaîté des êtres vivants au milieu du silence des froides dépouilles de la mort, présentent un contraste saisissant qui frappe l'imagination, assombrit l'âme et la dispose aux profondes méditations.

Une chapelle d'un style simple et sévère, placée au fond du monticule qui domine la porte d'entrée, attire d'abord les regards ; un double sentier en pente douce y conduit ; M. de Mandolx, évêque d'Amiens, y repose. Près d'elle est la demeure du prêtre qui rend aux morts les derniers devoirs. Ensuite on gagne le Champ du repos. C'est là que viennent se briser les passions tumultueuses, s'évanouir les joies et les illusions de la vie.

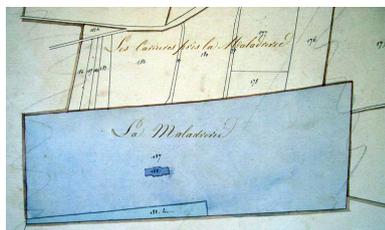
Le regard erre çà et là sur cette vaste enceinte, dont le sol inégal et tourmenté, pareil à une mer labourée de fortes vagues, est recouvert d'une multitude infinie de croix, de tombeaux, d'urnes, et de pyramides élancées. Des groupes d'arbustes inclinés, de pins au noir feuillage, des saules pleureurs penchés vers la terre, interrompent seuls la monotonie de ce tableau.

La piété filiale, l'amour paternel, la douleur conjugale, l'amitié reconnaissante ont gravé sur la pierre et sur le marbre de touchantes et pathétiques inscriptions. Les arts, ces enfants du génie humain, règnent encore dans ce séjour de la destruction ; les croix de fer aux robustes rameaux, les fortes colonnes funéraires, les splendides mausolées y délient la dent rongeuse et la faux (sic) meurtrière du temps.

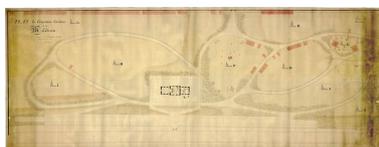
Parmi les monuments les plus remarquables, il faut citer ceux de M. Dijon, recteur de l'académie d'Amiens, Poullain, avocat, Dargent, maire, Duthoit, sculpteur, Laposolle, chimiste et agronome ; ceux de Mmes d'Epagny, d'Halloy, Vast-Lefurme, de Mme Decoron, de la famille Florent Corroyer, de M. Delacour, du jeune Laffilé, etc., etc."

H. Calland, 1854, p. 56-58.

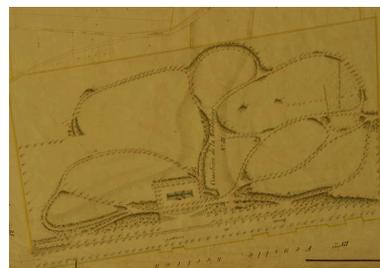
Illustrations



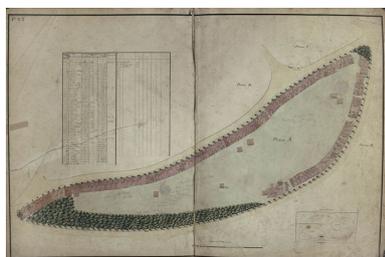
Extrait du cadastre de
1813 (AD Somme).
Repro. Isabelle Barbedor
IVR22_20058010458NUCA



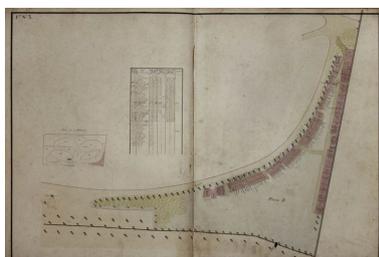
Plan du cimetière général
de la Maladrerie, par
Cheussey, 1828 (BM Amiens).
Phot. Bibliothèque
municipale d'Amiens
IVR22_20058010097NUCA



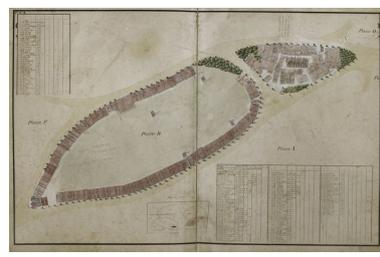
Amiens. Plan cadastral. Section F,
dite de Saint-Maurice, 1852 (DGI).
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20038000152XA



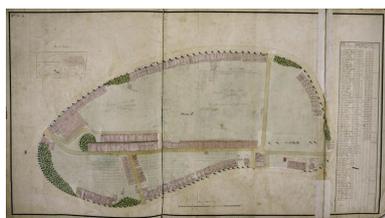
Plaine A (AC Amiens).
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20058001059VA



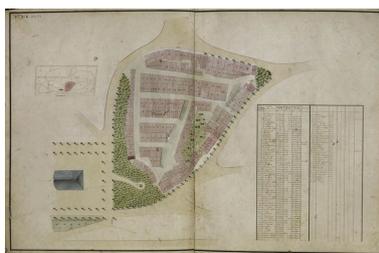
Plaine B (AC Amiens).
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20058001060VA



Plaine C (AC Amiens).
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20058001061VA



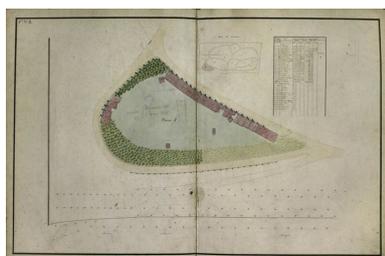
Plaine E (AC Amiens).
 Phot. Thierry Lefébure
 IVR22_20058001062VA



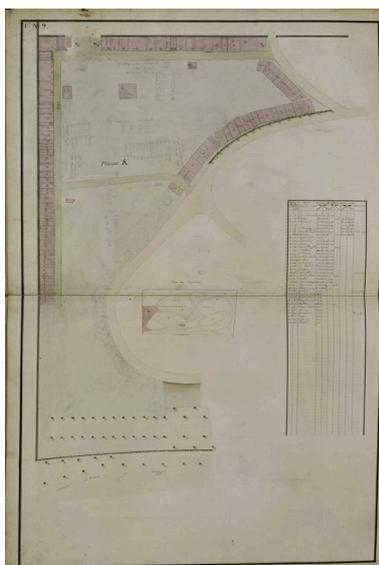
Plaine F (AC Amiens).
 Phot. Thierry Lefébure
 IVR22_20058001063VA



Plaines G et H (AC Amiens).
 Phot. Thierry Lefébure
 IVR22_20058001064VA



Plaine I (AC Amiens).
 Phot. Thierry Lefébure
 IVR22_20058001065VA



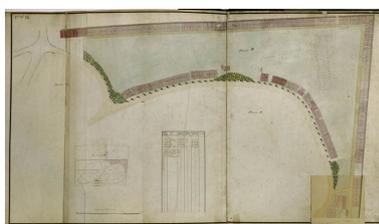
Plaine K (AC Amiens).
 Phot. Thierry Lefébure
 IVR22_20058001066VA



Plaines L et M (AC Amiens).
 Phot. Thierry Lefébure
 IVR22_20058001067VA



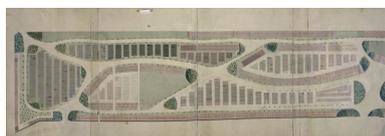
Plaine N (AC Amiens).
 Phot. Thierry Lefébure
 IVR22_20058001068VA



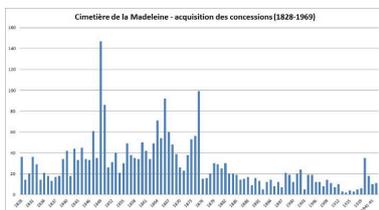
Plaine O (AC Amiens).
 Phot. Thierry Lefébure
 IVR22_20058001069VA



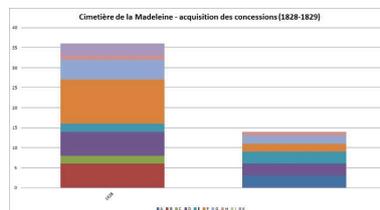
Plaine P (AC Amiens).
 Phot. Thierry Lefébure
 IVR22_20058001070VA



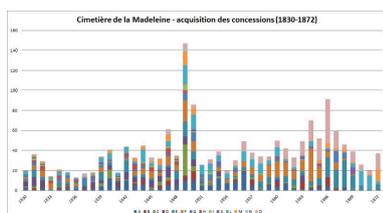
Plaine S (AC Amiens).
 Phot. Thierry Lefébure
 IVR22_20058001071VA



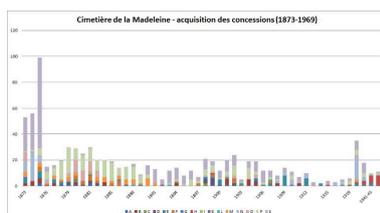
Cimetière de la Madeleine. Dates
 d'acquisition des concessions.
 Phot. Isabelle Barbedor
 IVR22_20158006466NUCA



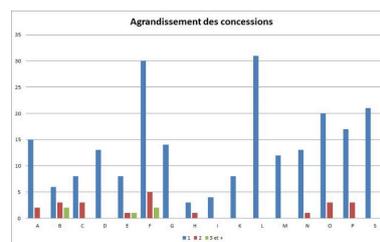
Cimetière de la Madeleine.
 Répartition des acquisitions
 par plaines (1828-1829).
 Phot. Isabelle Barbedor
 IVR22_20158006463NUCA



Cimetière de la Madeleine.
Répartition des acquisitions
par plaines (1830-1872).
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20158006464NUCA



Cimetière de la Madeleine.
Répartition des acquisitions
par plaines (1873-1969).
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20158006465NUCA



Cimetière de la Madeleine.
Agrandissement des concessions.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20158006467NUCA



Vue aérienne.
Phot. Phot. Inv.
IVR22_20048010570NUCA



Plaine A. Partie
ancienne du cimetière.
Phot. Caroline Vincent
IVR22_20098000568NUCA



Plaine B. Partie
ancienne du cimetière.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20048000409NUCA



Plaine C. Partie
ancienne du cimetière.
Phot. Caroline Vincent
IVR22_20088000890NUCA



Plaine D. Partie
ancienne du cimetière.
Phot. Caroline Vincent
IVR22_20088000678NUCA



Allée séparant les plaines
D et E, emplacement des
tombeaux les plus anciens.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010586NUCA



Allée séparant les plaines
D et E, emplacement des
tombeaux les plus anciens.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010585NUCA



Plaine E. Partie
ancienne du cimetière.
Phot. Caroline Vincent
IVR22_20088000893NUCA



Plaine E. Partie ancienne du
cimetière, vue de l'allée au sud.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010583NUCA



Plaine F. Partie
ancienne du cimetière.
Phot. Caroline Vincent
IVR22_20098001061NUCA



Plaine F. Partie ancienne du
cimetière, tombeaux de la rive est.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010587NUCA



Plaine G. Partie
ancienne du cimetière.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010592NUCA



Plaine H. Partie
ancienne du cimetière.
Phot. Caroline Vincent
IVR22_20098001677NUCA



Plaine H. Partie
ancienne du cimetière.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010593NUCA



Plaine I. Partie ancienne du cimetière.
Phot. Caroline Vincent
IVR22_20098001657NUCA



Le mail, au sud de la plaine I.
Phot. Caroline Vincent
IVR22_20098001660NUCA



Plaine K. Partie
ancienne du cimetière.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20058001112NUCA



Plaine L. Première extension
du cimetière en 1828.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20058001111NUCA



Plaine L. Première extension du
cimetière en 1828, vue de l'allée
longeant le mur de clôture est.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20048000418NUCA



Plaine L. Première extension
du cimetière en 1828,
tombeaux du mur ouest.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010595NUCA



Plaine L, tombeaux du mur ouest.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010594NUCA



Plaine M, vue vers l'ouest.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20048000417NUCA



Plaine M, vue des tombeaux
de l'allée principale.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010576NUCA



Plaine M, vue vers l'ouest.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010575NUCA



Plaine M.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010591NUCA



Plaine N, première extension
du cimetière en 1828.
Phot. Caroline Vincent
IVR22_20088000881NUCA



Plaine O. Première extension
du cimetière en 1828.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010573NUCA



Plaine N.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010588NUCA



Plaine N et plaine O à l'arrière-plan.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010589NUCA



Plaine O, vue de l'allée
longeant le mur sud.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20048000403NUCA



Plaine O, vue générale vers le sud.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010571NUCA



Plaine P. Deuxième extension
du cimetière, vue vers le nord.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010580NUCA



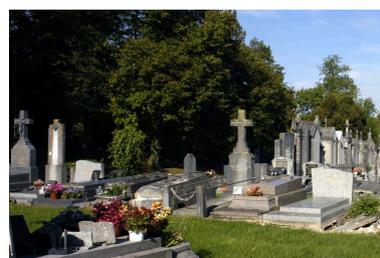
Plaine P, tombeaux adossés
au mur de clôture est.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010581NUCA



Plaine P, tombeaux adossés
au mur de clôture est.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010582NUCA



Plaine P, tombeaux de la rive ouest
de l'allée longeant le mur de clôture.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20048000396NUCA



Plaine P, vue générale vers l'ouest.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20048000399NUCA



Plaine P, vue générale vers l'ouest.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20048000400NUCA



Vue des tombeaux adossés
en limite des plaines M et S.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010577NUCA



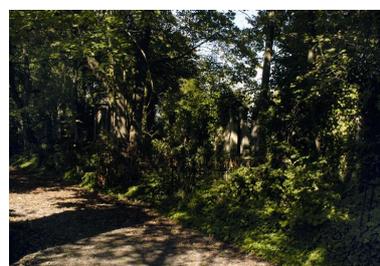
Plaine S. Deuxième extension du
cimetière, tombeaux des îlots boisés.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010597NUCA



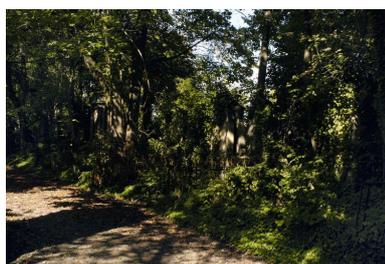
Plaine S, tombeaux des îlots boisés.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010598NUCA



Plaine S, tombeaux des îlots boisés.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010599NUCA



Plaine S, tombeaux
adossés au mur de clôture.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20048000420NUCA



Plaine S, tombeaux adossés
au mur de clôture est.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20048000420NUCA



Tombeaux.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010572NUCA



Plaine O. Tombeaux.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010574NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine B (IA80005019) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine P (IA80005023) Hauts-de-France, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine S (IA80005024) Hauts-de-France, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine M (IA80005034) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine D (IA80006429) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine F (IA80006431) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine K, anciennement plaine G (IA80005020) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine O (IA80005022) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine I (IA80006036) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Chapelle du cimetière de la Madeleine (IA80003709) Hauts-de-France, Somme, Amiens, Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine H (IA80006035) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine L (IA80005021) Hauts-de-France, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine A (IA80006428) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine G (IA80005033) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine E (IA80005032) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine C (IA80006430) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Plaine N (IA80006432) Picardie, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Dossiers de synthèse :

Recensement du cimetière de la Madeleine à Amiens - dossier de présentation (IA80004701) Hauts-de-France, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice

Les cimetières des communes étudiées de la communauté d'agglomération d'Amiens métropole (IA80002357)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

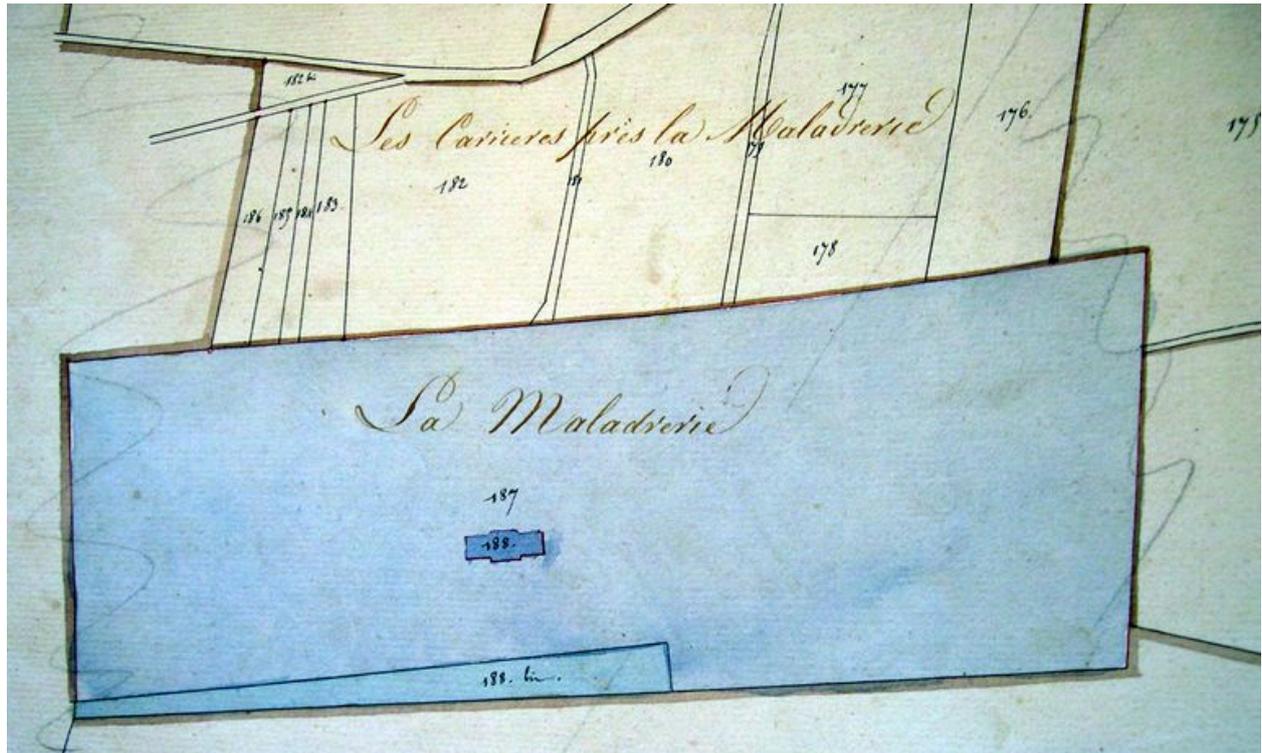
Ancien village, faubourg, puis quartier Saint-Maurice (IA80002409) Hauts-de-France, Somme, Amiens, , Saint-Maurice

Le décor et le mobilier funéraire du cimetière de la Madeleine (IM80001213) Hauts-de-France, Somme, Amiens, rue Saint-Maurice , Cimetière de la Madeleine

Ancienne maladrerie Saint-Ladre ou Saint-Lazarre, puis de la Madeleine, devenue ferme, dite la Madeleine-au-Lait (IA80002323) Picardie, Somme, Amiens, la Madeleine, L'Enclos, route de Flesselles

Auteur(s) du dossier : Isabelle Barbedor

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Extrait du cadastre de 1813 (AD Somme).

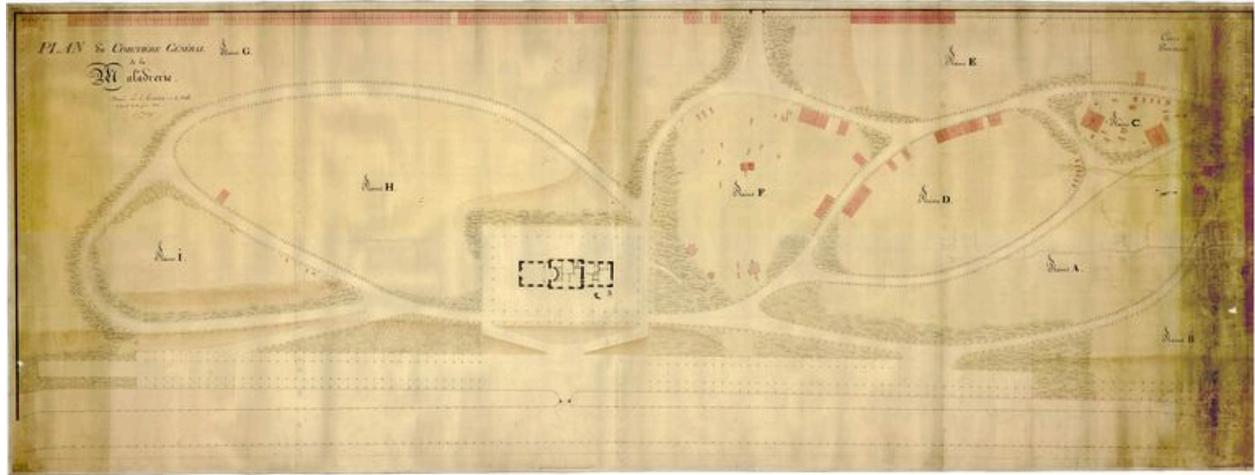
IVR22_20058010458NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme - Archives départementales ; (c)

Commune d'Amiens

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



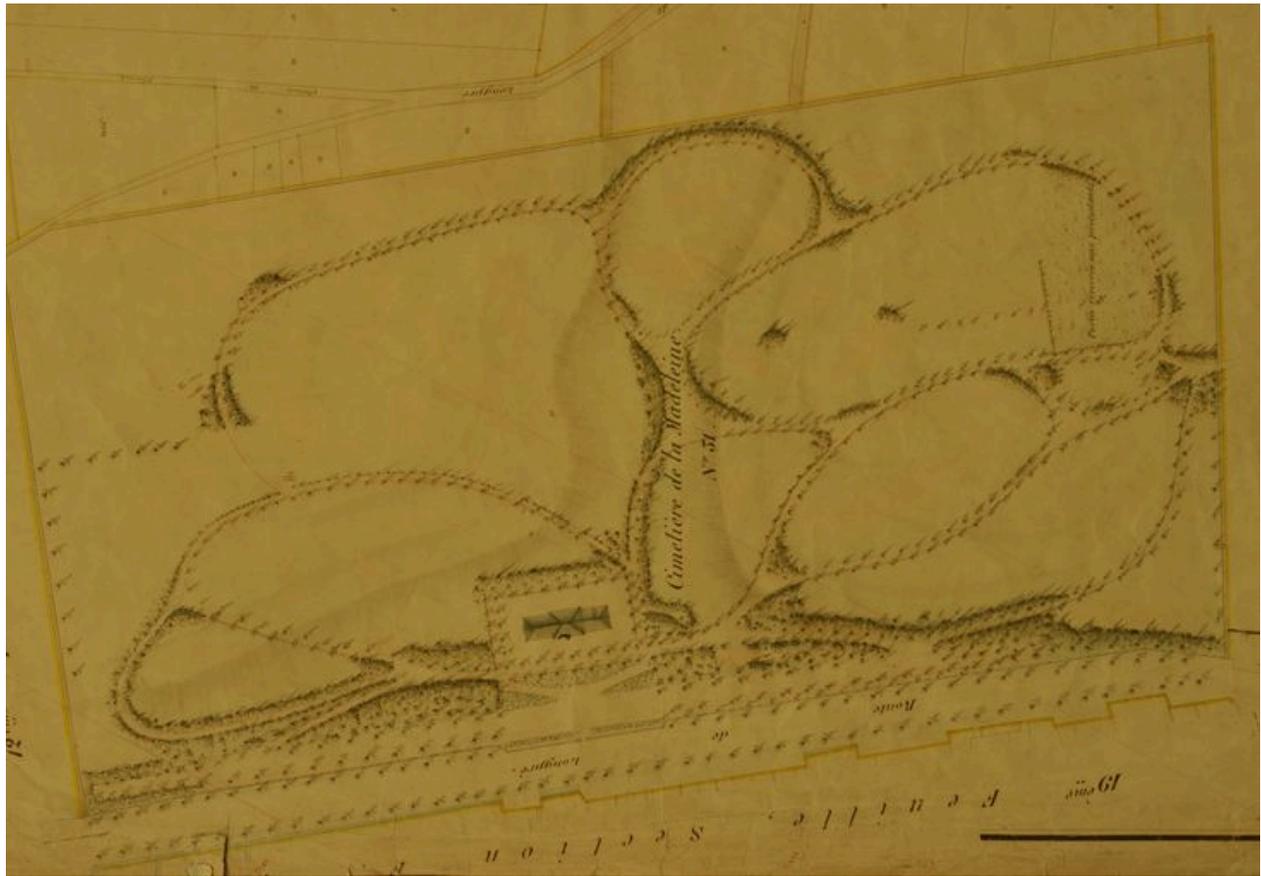
Plan du cimetière général de la Maladrerie, par Cheussey, 1828 (BM Amiens).

IVR22_20058010097NUCA

Auteur de l'illustration : Bibliothèque municipale d'Amiens

(c) Ville d'Amiens

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

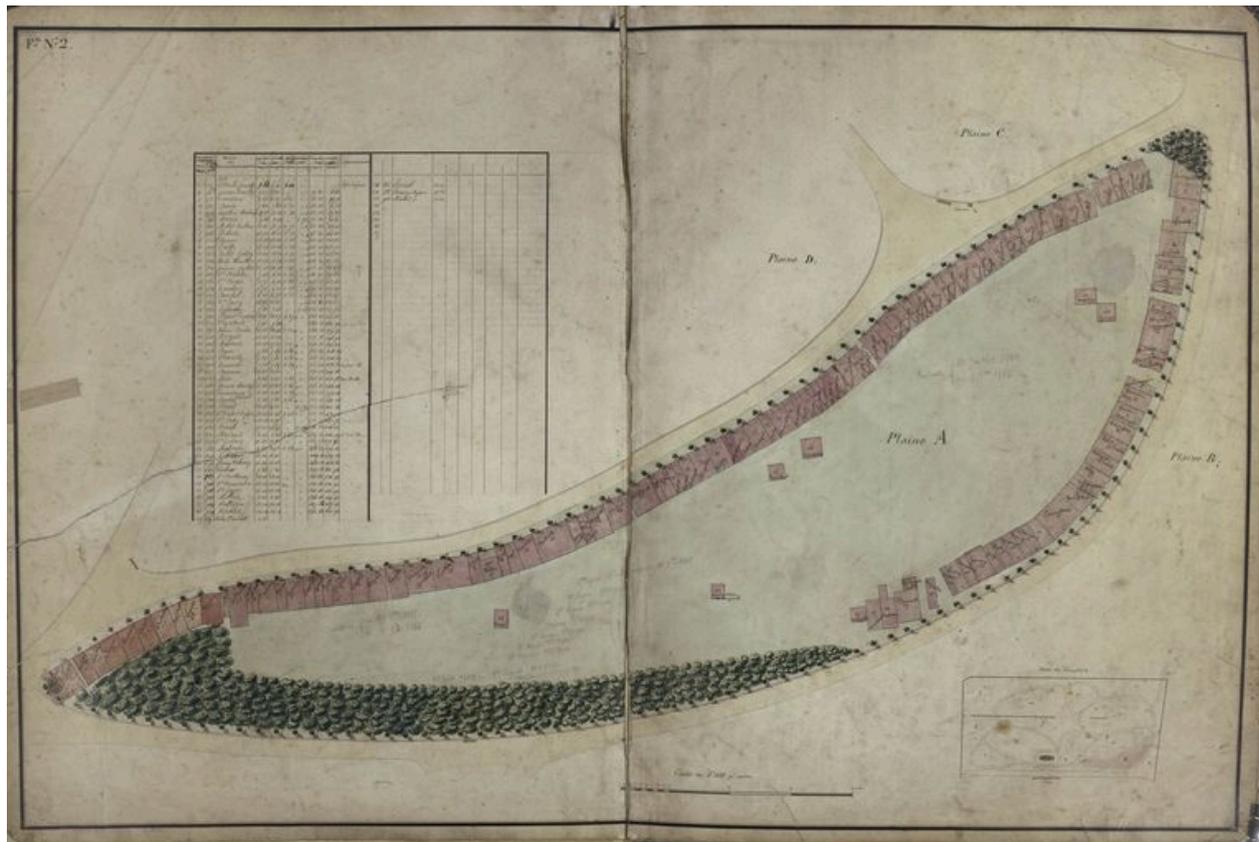


Amiens. Plan cadastral. Section F, dite de Saint-Maurice, 1852 (DGI).

IVR22_20038000152XA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ministère des finances
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

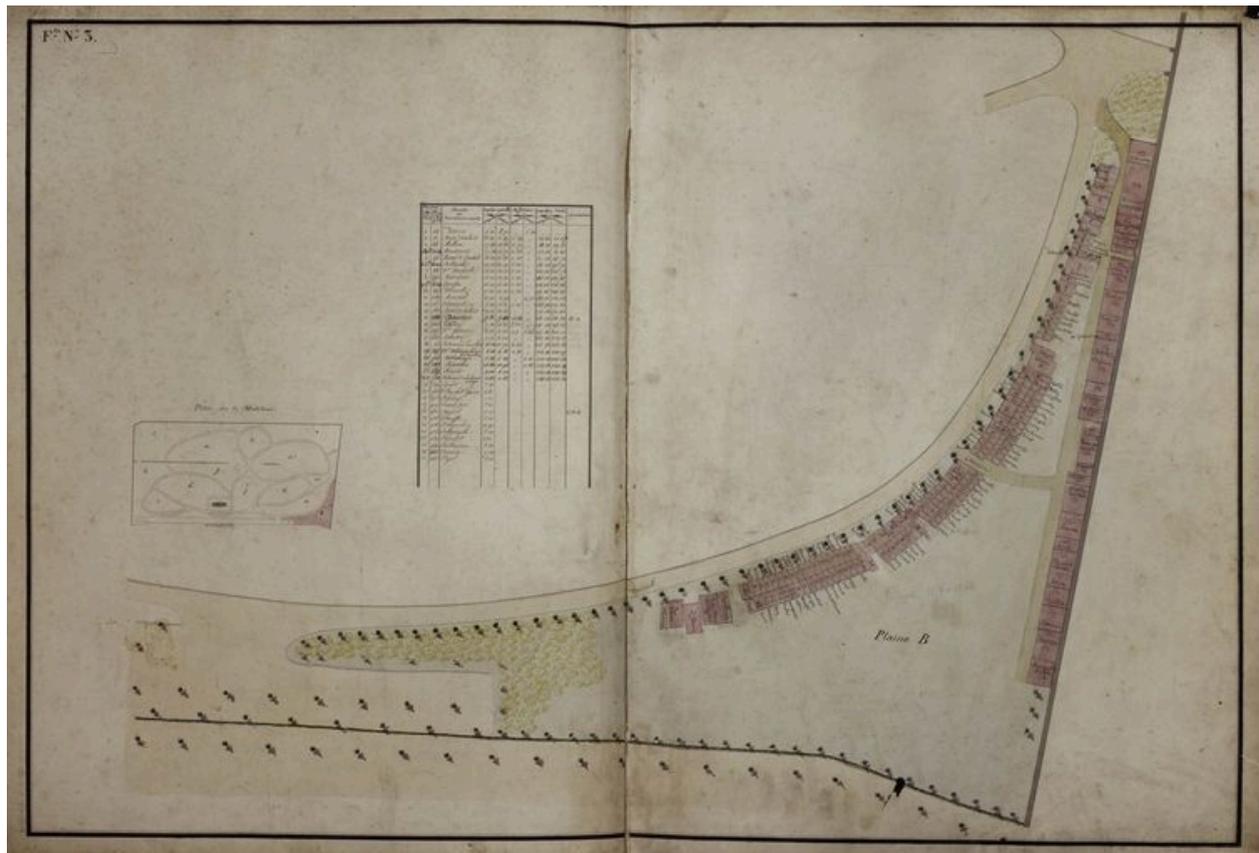


Plaine A (AC Amiens).

IVR22_20058001059VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

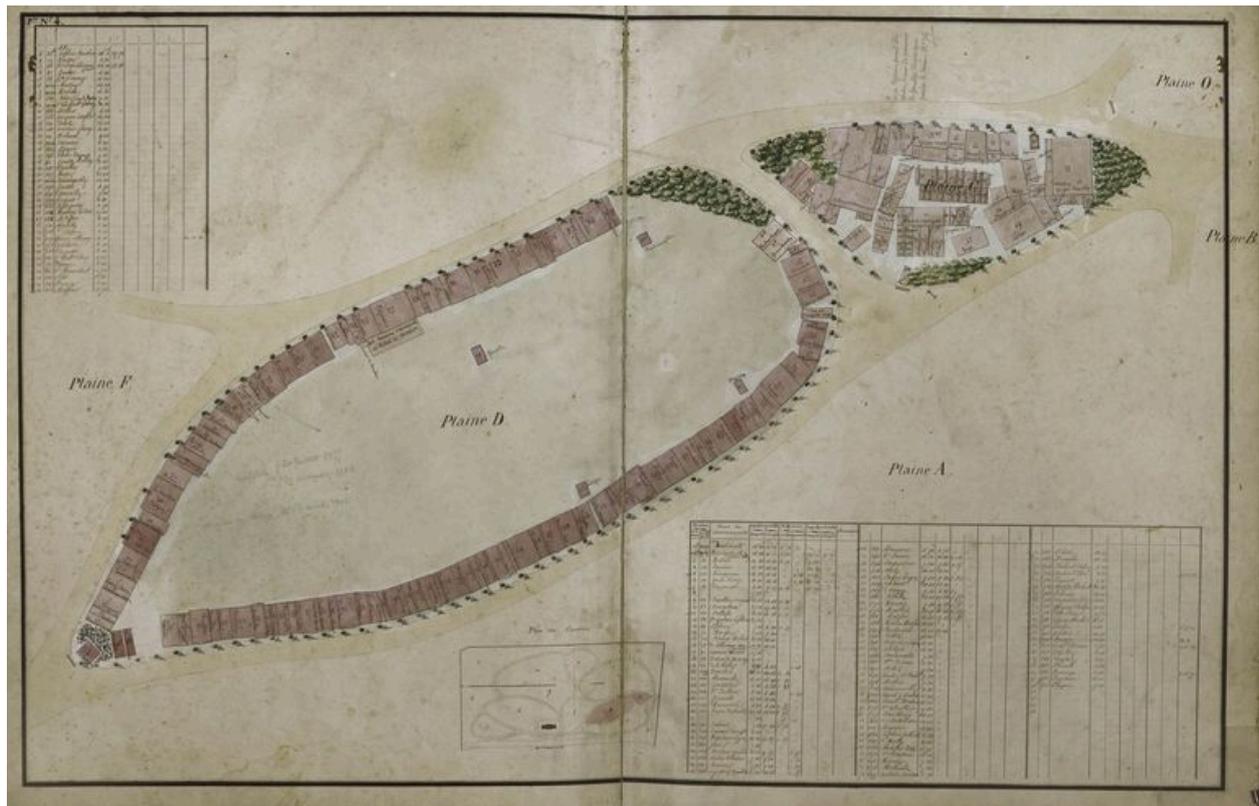


Plaine B (AC Amiens).

IVR22_20058001060VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

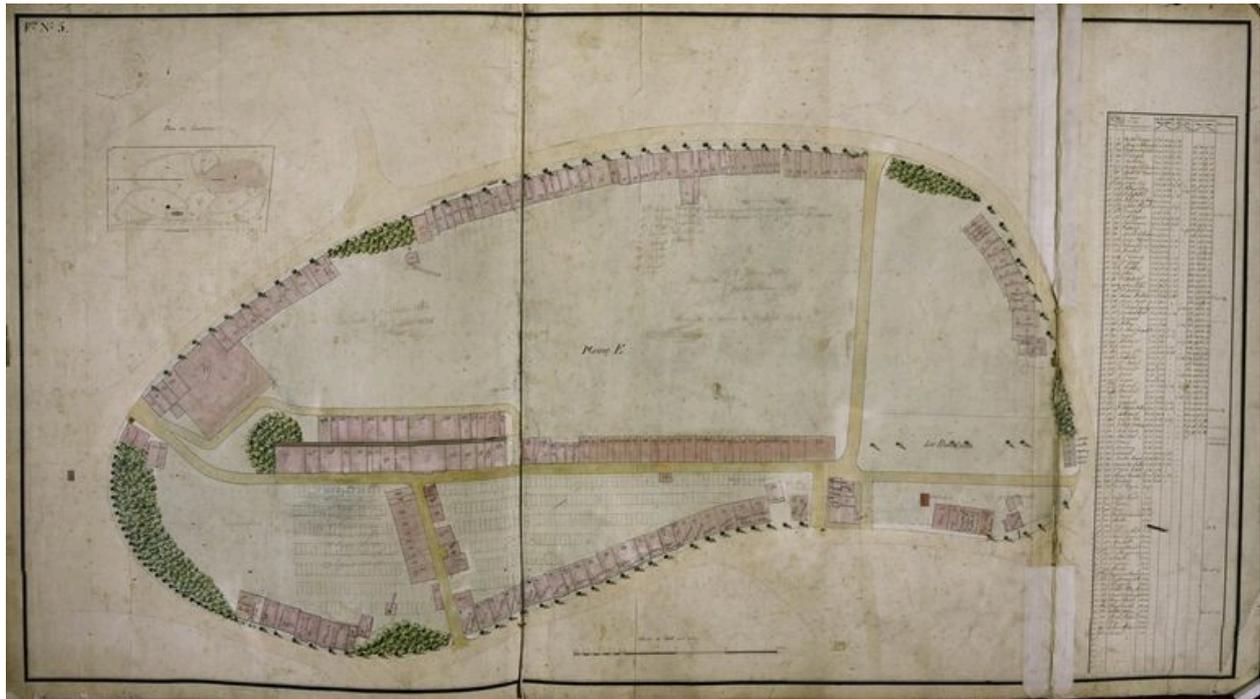


Plaine C (AC Amiens).

IVR22_20058001061VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

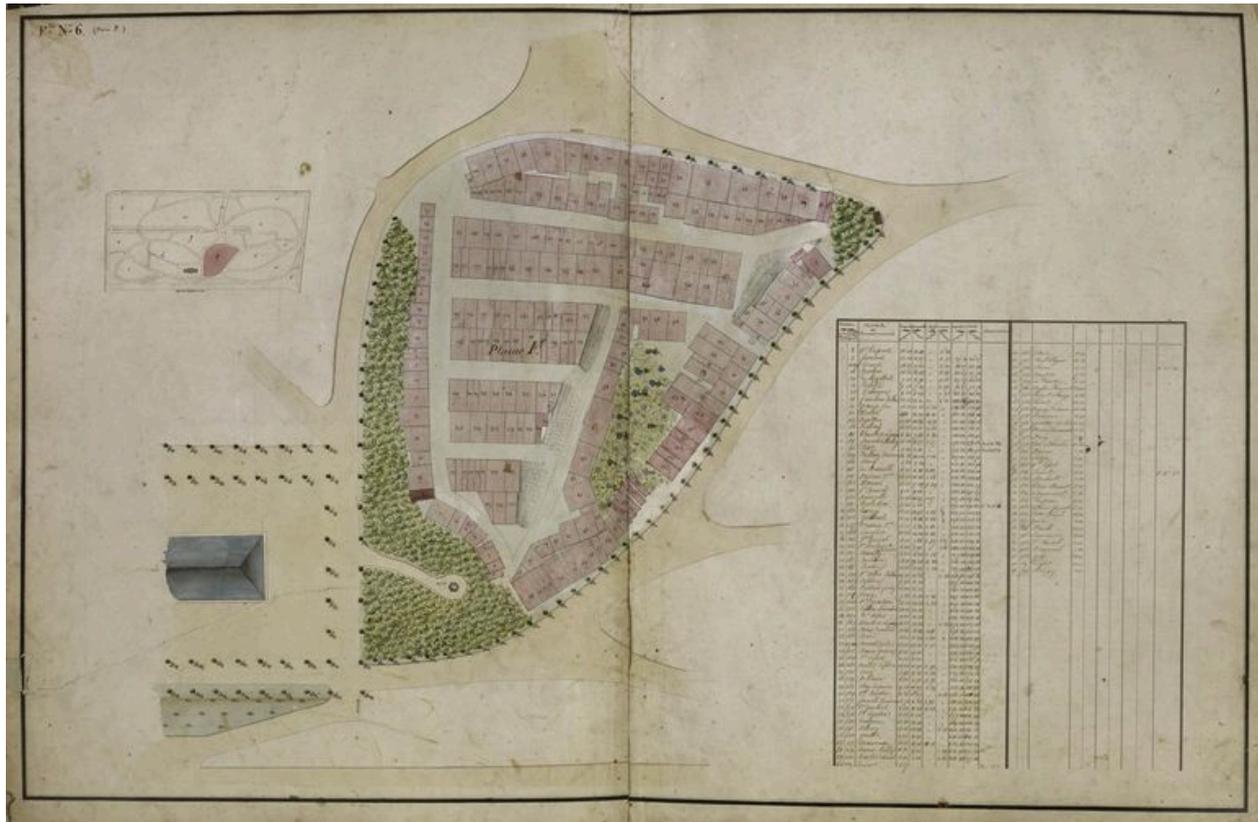


Plaine E (AC Amiens).

IVR22_20058001062VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine F (AC Amiens).

IVR22_20058001063VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

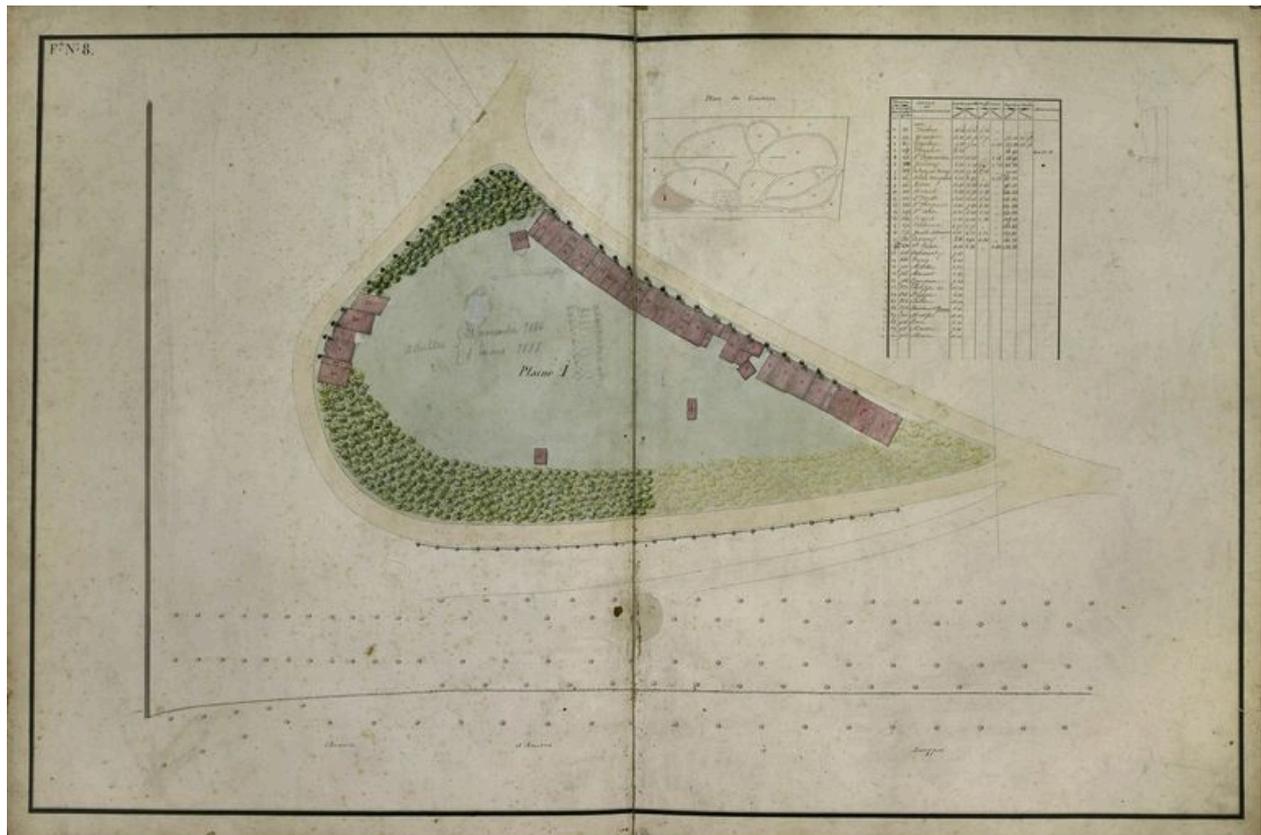


Plaines G et H (AC Amiens).

IVR22_20058001064VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

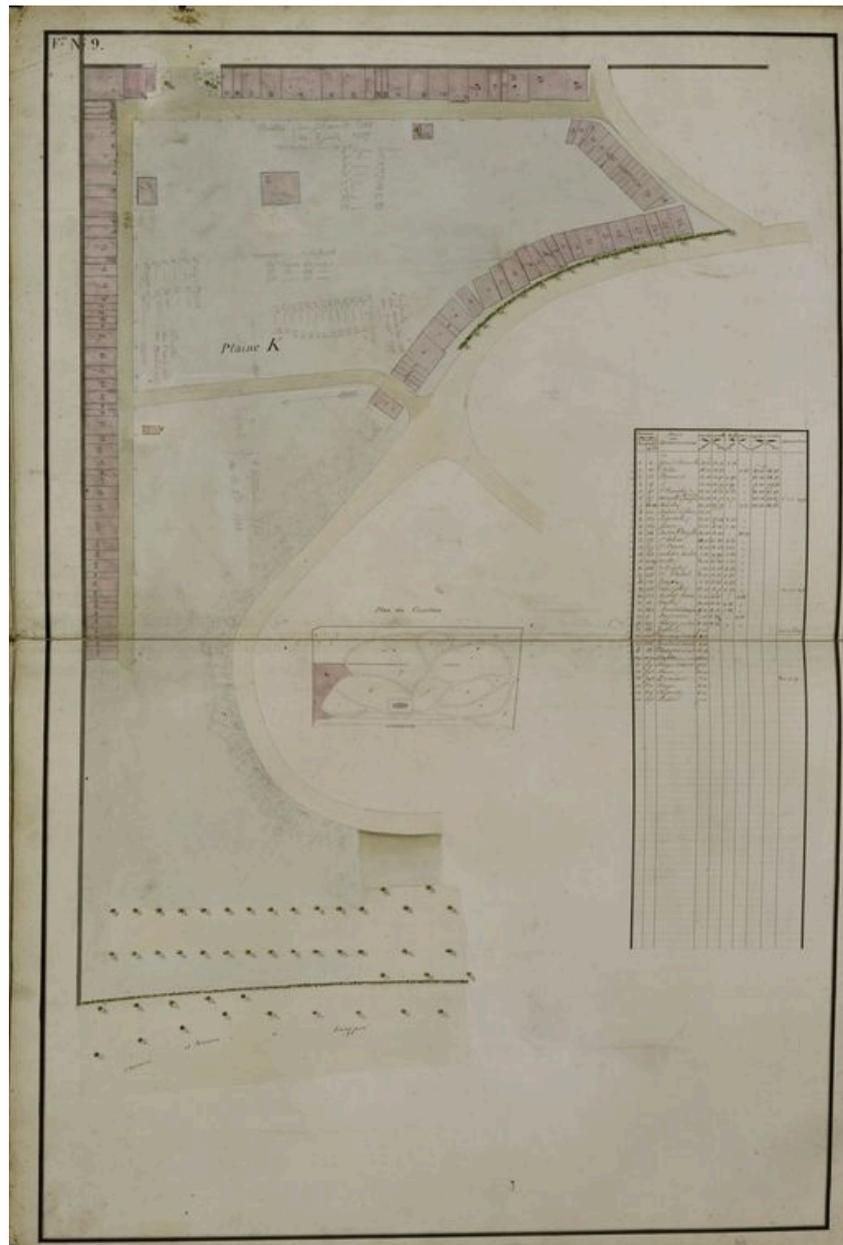


Plaine I (AC Amiens).

IVR22_20058001065VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

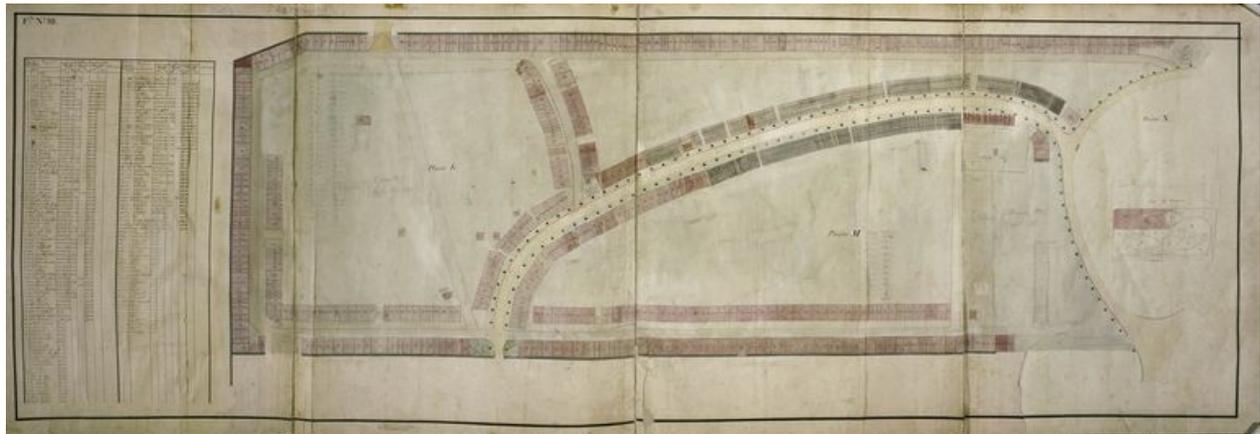


Plaine K (AC Amiens).

IVR22_20058001066VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

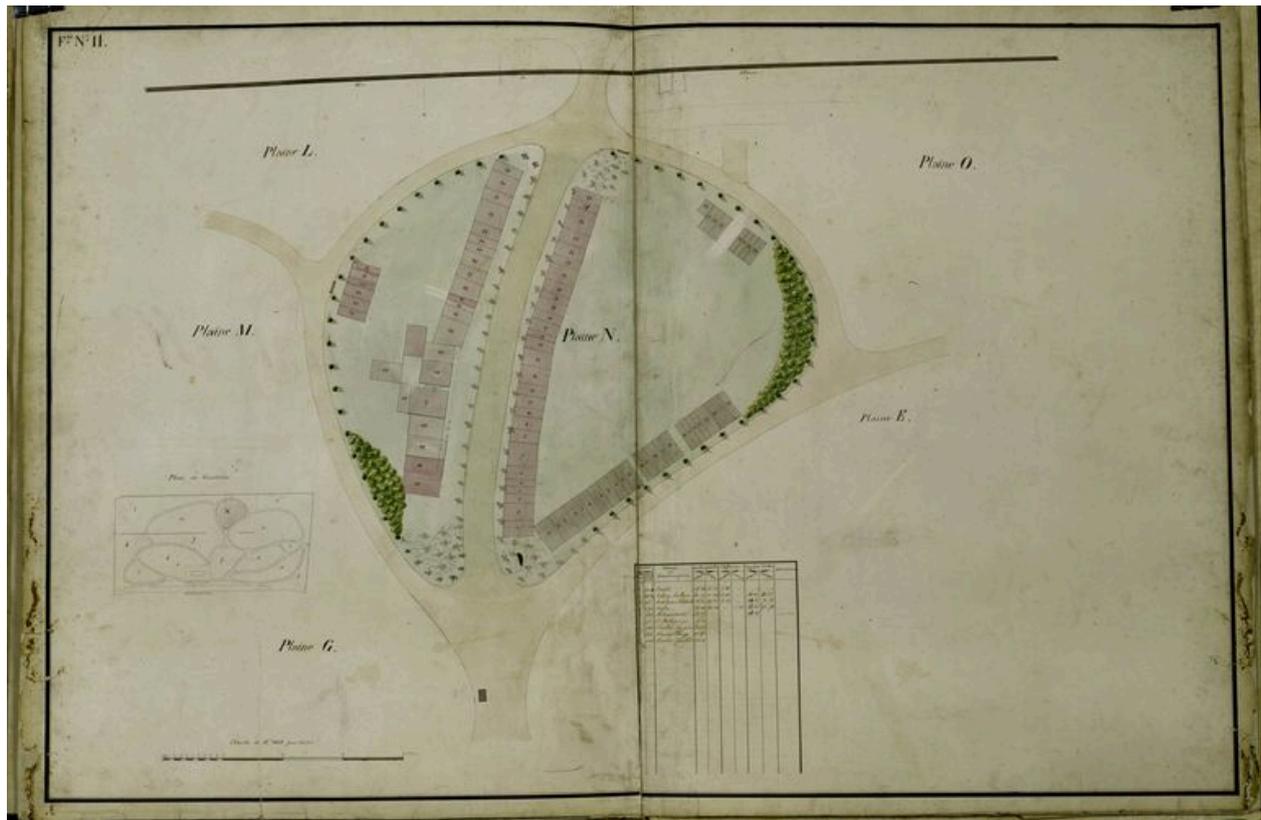


Plaines L et M (AC Amiens).

IVR22_20058001067VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

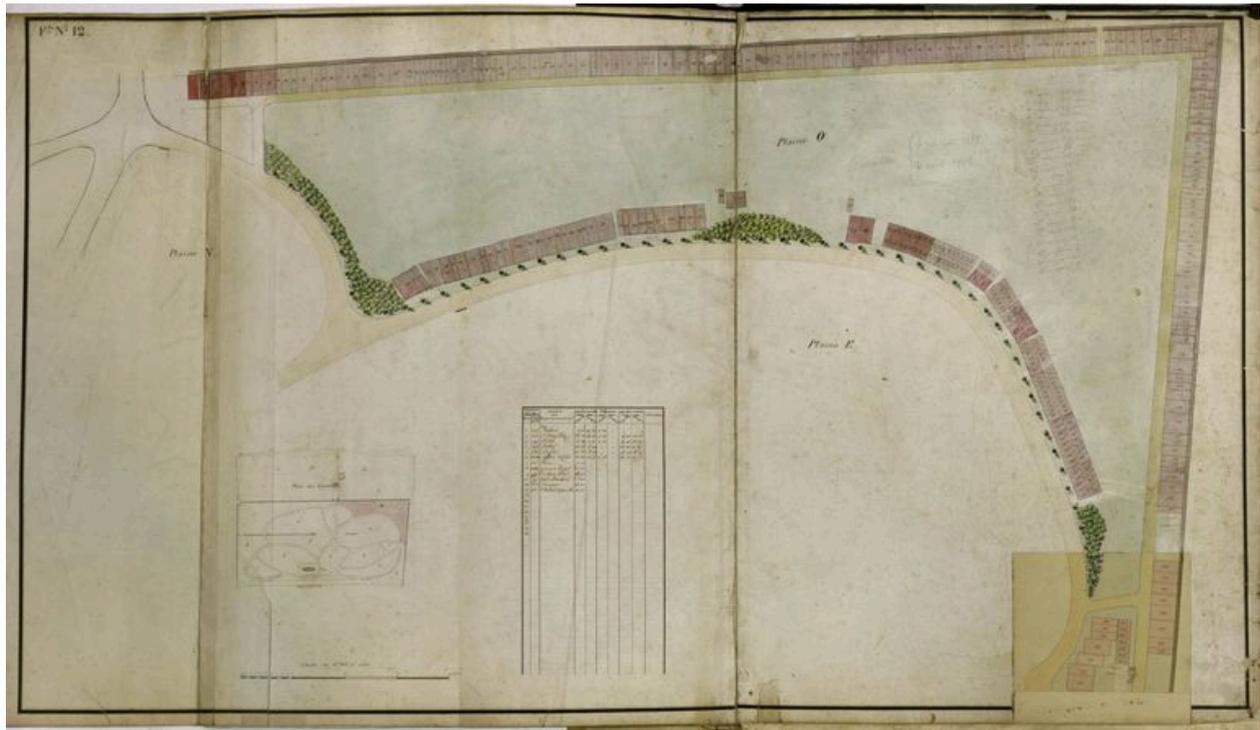


Plaine N (AC Amiens).

IVR22_20058001068VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

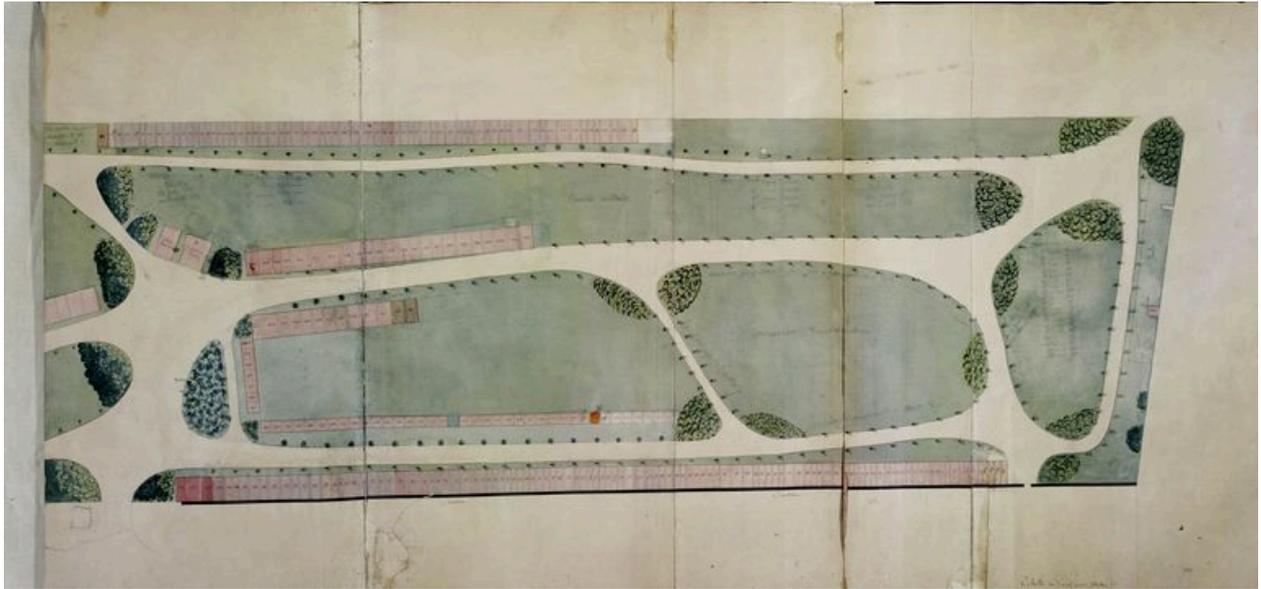


Plaine O (AC Amiens).

IVR22_20058001069VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

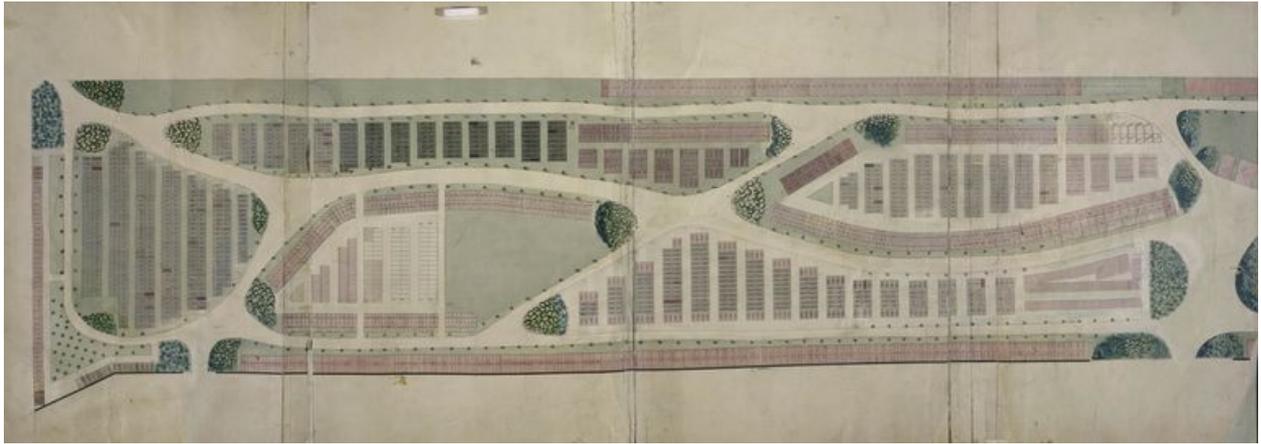


Plaine P (AC Amiens).

IVR22_20058001070VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

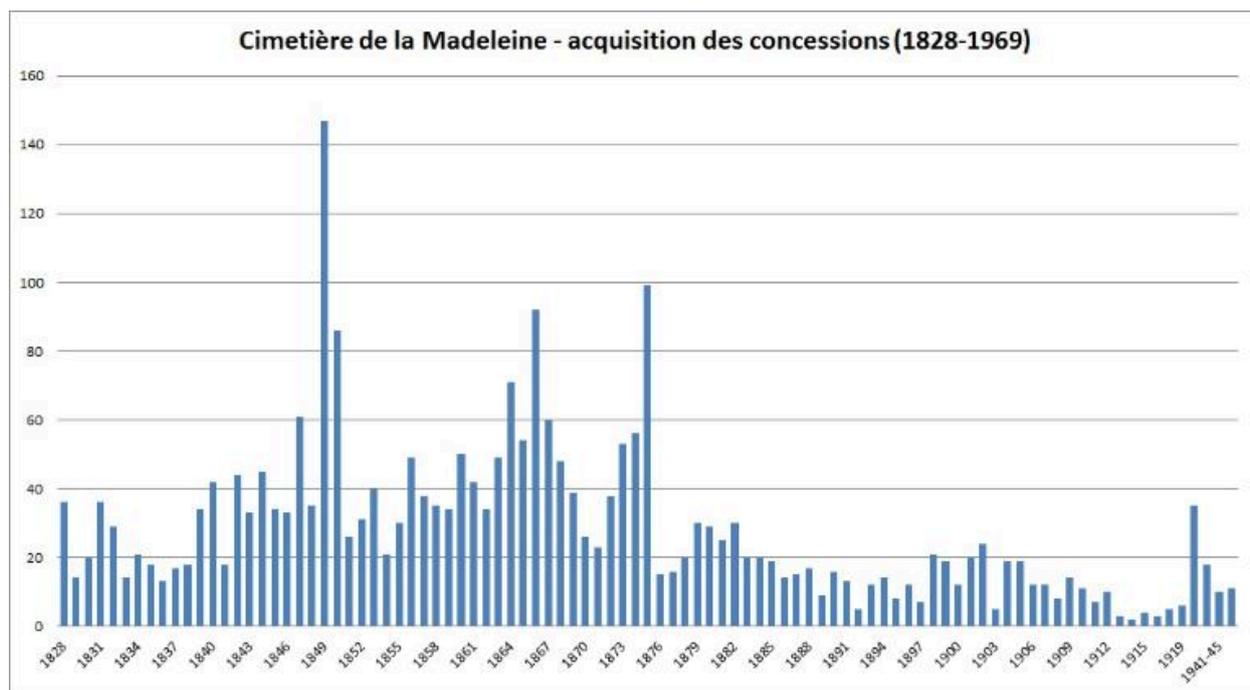


Plaine S (AC Amiens).

IVR22_20058001071VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



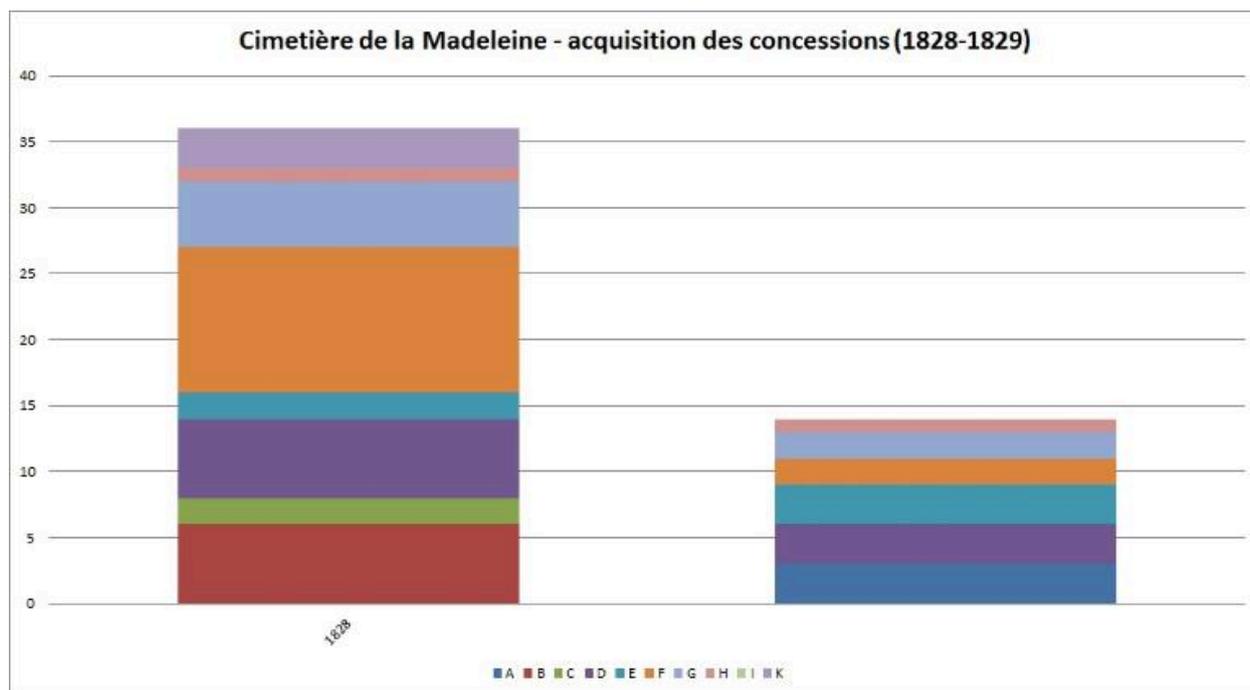
Cimetière de la Madeleine. Dates d'acquisition des concessions.

IVR22_20158006466NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



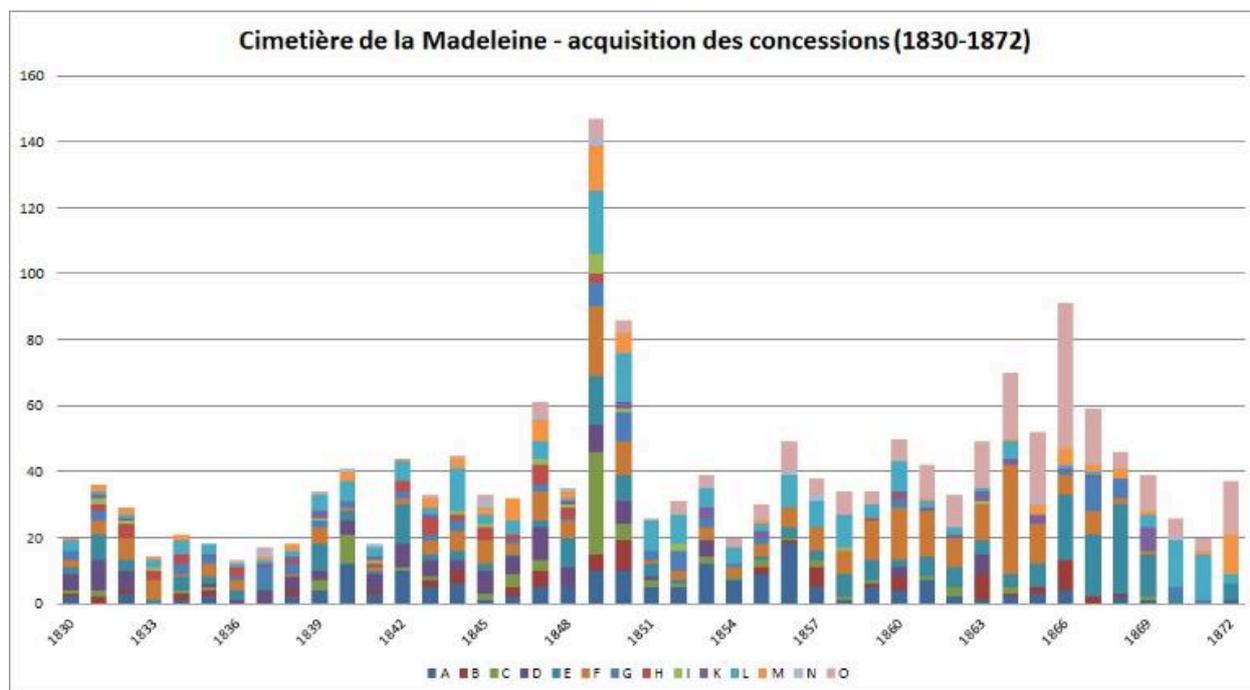
Cimetière de la Madeleine. Répartition des acquisitions par plaines (1828-1829).

IVR22_20158006463NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



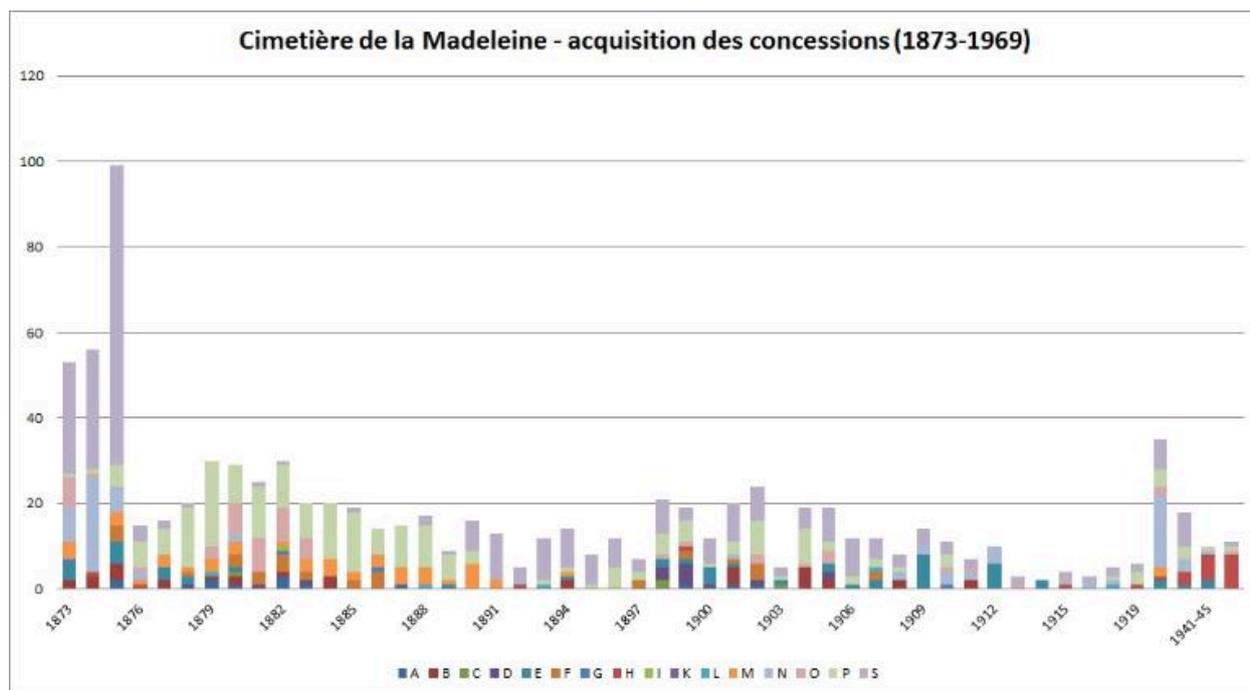
Cimetière de la Madeleine. Répartition des acquisitions par plaines (1830-1872).

IVR22_20158006464NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



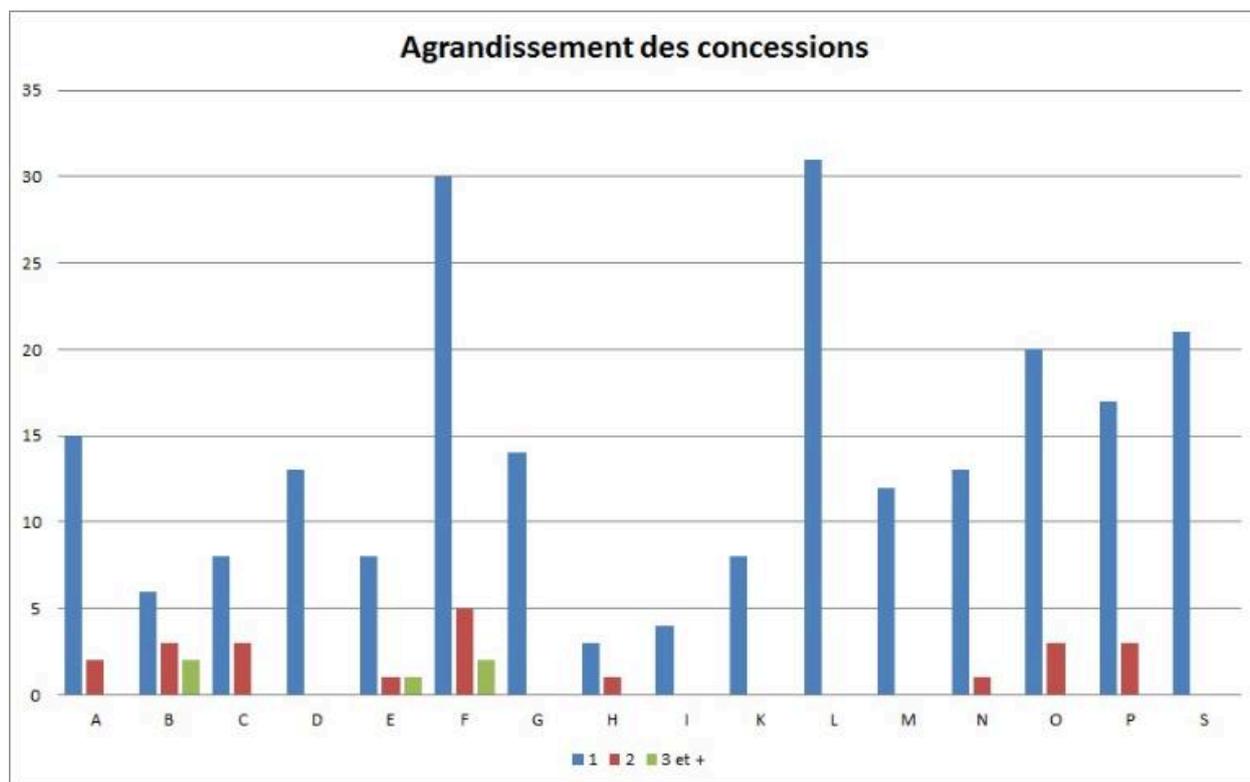
Cimetière de la Madeleine. Répartition des acquisitions par plaines (1873-1969).

IVR22_20158006465NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



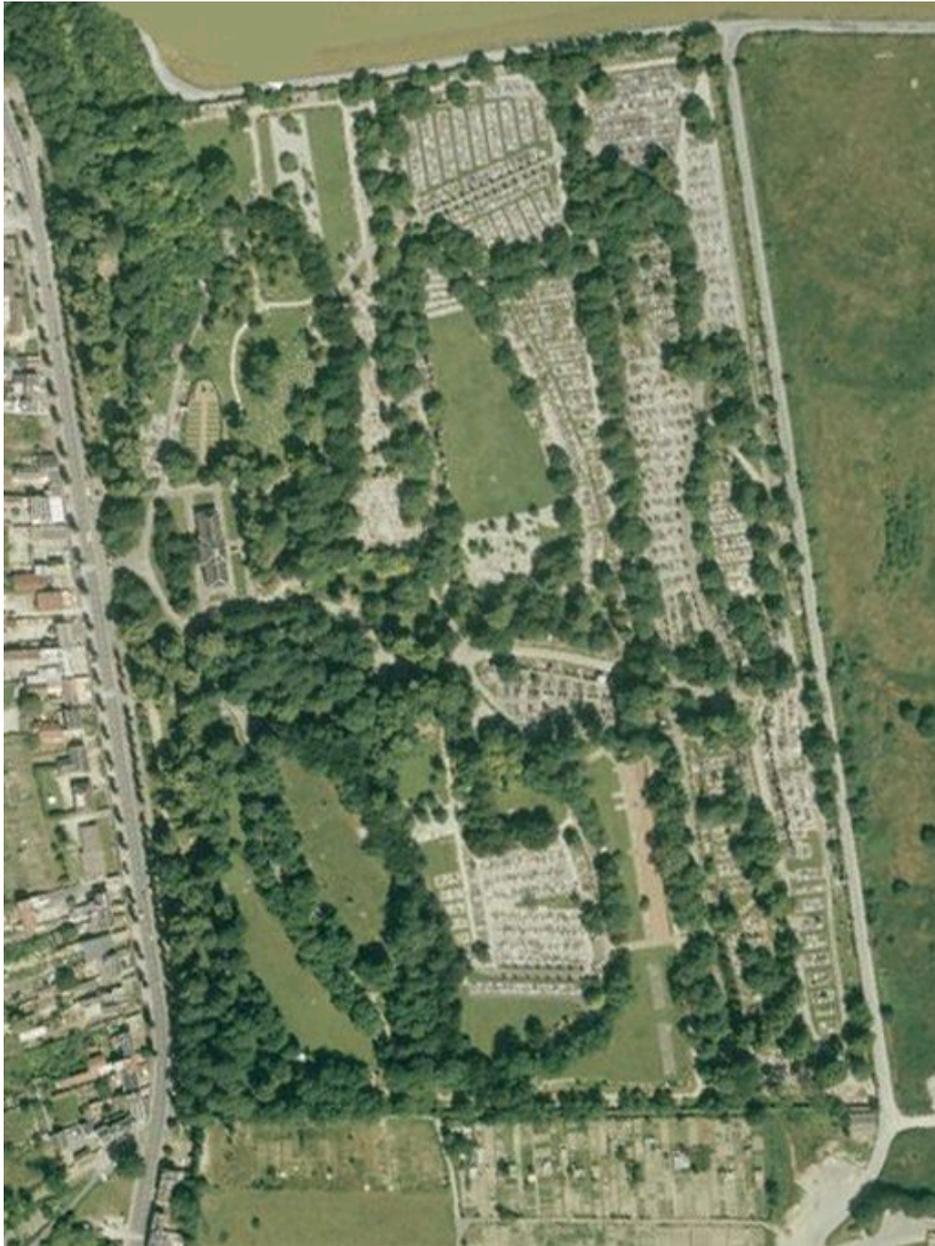
Cimetière de la Madeleine. Agrandissement des concessions.

IVR22_20158006467NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne.

IVR22_20048010570NUCA

Auteur de l'illustration : Phot. Inv.

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine A. Partie ancienne du cimetière.

IVR22_20098000568NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Vincent

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine B. Partie ancienne du cimetière.

IVR22_20048000409NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine C. Partie ancienne du cimetière.

IVR22_20088000890NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Vincent

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine D. Partie ancienne du cimetière.

IVR22_20088000678NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Vincent

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Allée séparant les plaines D et E, emplacement des tombeaux les plus anciens.

IVR22_20048010586NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Allée séparant les plaines D et E, emplacement des tombeaux les plus anciens.

IVR22_20048010585NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine E. Partie ancienne du cimetière.

IVR22_20088000893NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Vincent

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine E. Partie ancienne du cimetière, vue de l'allée au sud.

IVR22_20048010583NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine F. Partie ancienne du cimetière.

IVR22_20098001061NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Vincent

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine F. Partie ancienne du cimetière, tombeaux de la rive est.

IVR22_20048010587NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine G. Partie ancienne du cimetière.

IVR22_20048010592NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine H. Partie ancienne du cimetière.

IVR22_20098001677NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Vincent

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine H. Partie ancienne du cimetière.

IVR22_20048010593NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine I. Partie ancienne du cimetière.

IVR22_20098001657NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Vincent

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le mail, au sud de la plaine I.

IVR22_20098001660NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Vincent

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine K. Partie ancienne du cimetière.

IVR22_20058001112NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine L. Première extension du cimetière en 1828.

IVR22_20058001111NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine L. Première extension du cimetière en 1828, vue de l'allée longeant le mur de clôture est.

IVR22_20048000418NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine L. Première extension du cimetière en 1828, tombeaux du mur ouest.

IVR22_20048010595NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine L, tombeaux du mur ouest.

IVR22_20048010594NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine M, vue vers l'ouest.

IVR22_20048000417NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine M, vue des tombeaux de l'allée principale.

IVR22_20048010576NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine M, vue vers l'ouest.

IVR22_20048010575NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine M.

IVR22_20048010591NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine N, première extension du cimetière en 1828.

IVR22_20088000881NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Vincent

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine O. Première extension du cimetière en 1828.

IVR22_20048010573NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine N.

IVR22_20048010588NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine N et plaine O à l'arrière-plan.

IVR22_20048010589NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine O, vue de l'allée longeant le mur sud.

IVR22_20048000403NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine O, vue générale vers le sud.

IVR22_20048010571NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine P. Deuxième extension du cimetière, vue vers le nord.

IVR22_20048010580NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine P, tombeaux adossés au mur de clôture est.

IVR22_20048010581NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine P, tombeaux adossés au mur de clôture est.

IVR22_20048010582NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

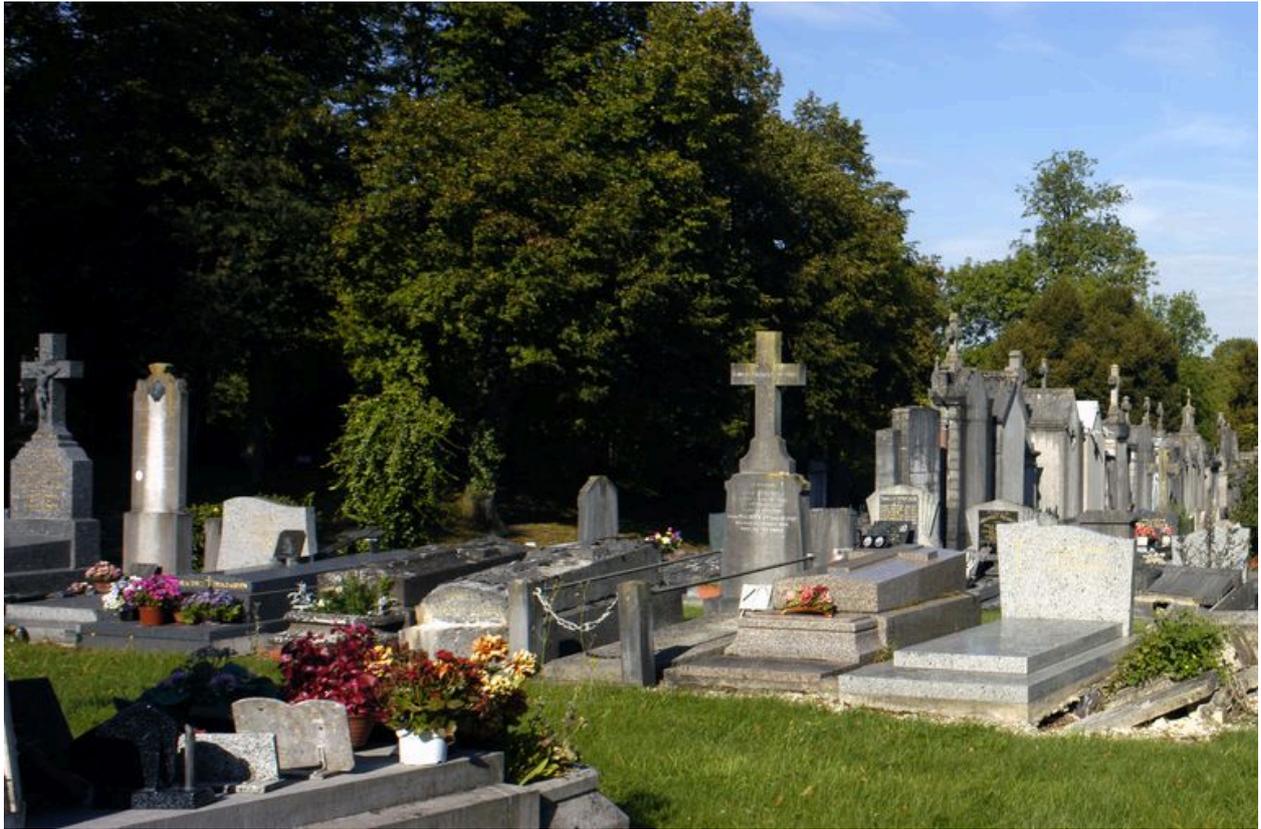


Plaine P, tombeaux de la rive ouest de l'allée longeant le mur de clôture.

IVR22_20048000396NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine P, vue générale vers l'ouest.

IVR22_20048000399NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

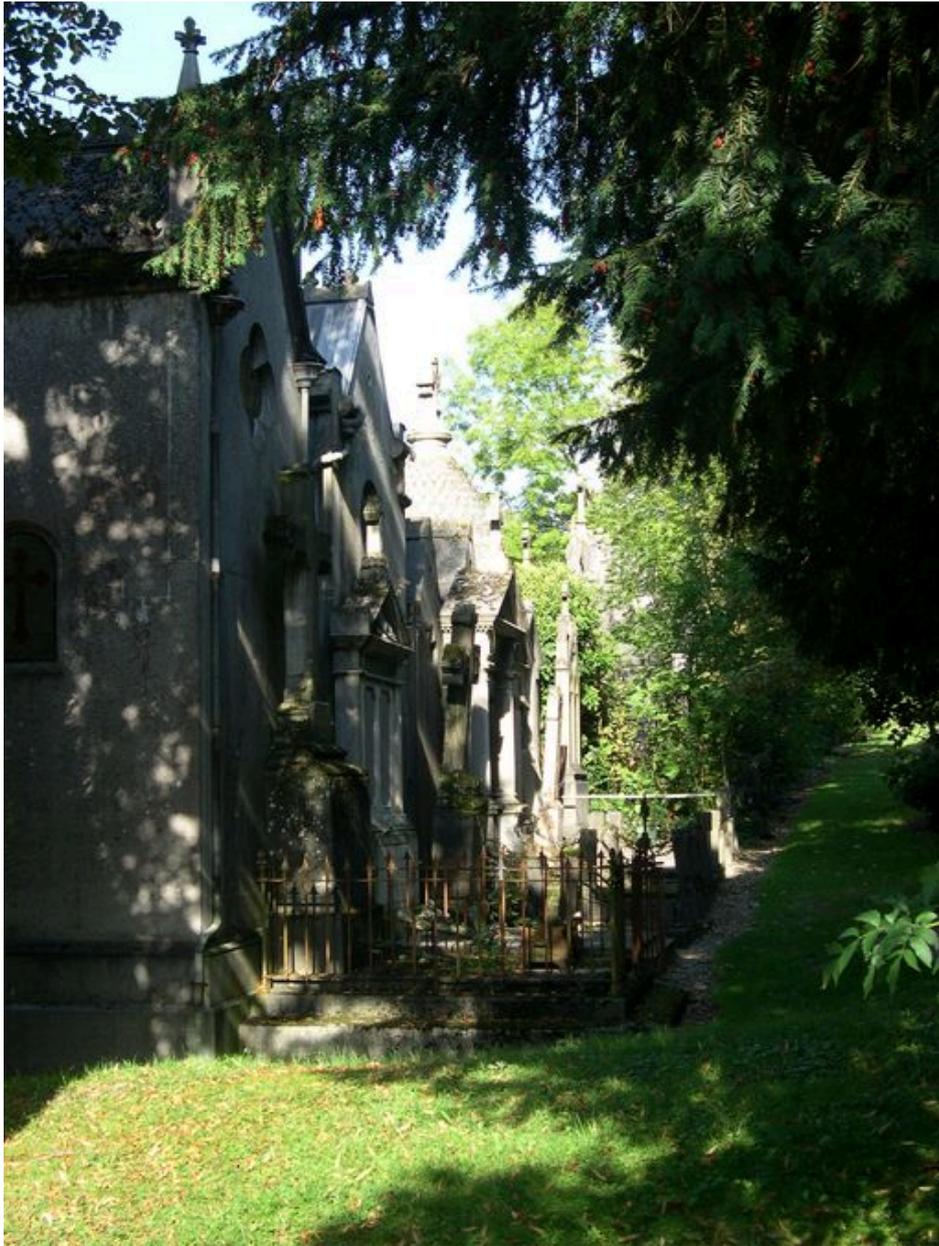


Plaine P, vue générale vers l'ouest.

IVR22_20048000400NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des tombeaux adossés en limite des plaines M et S.

IVR22_20048010577NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

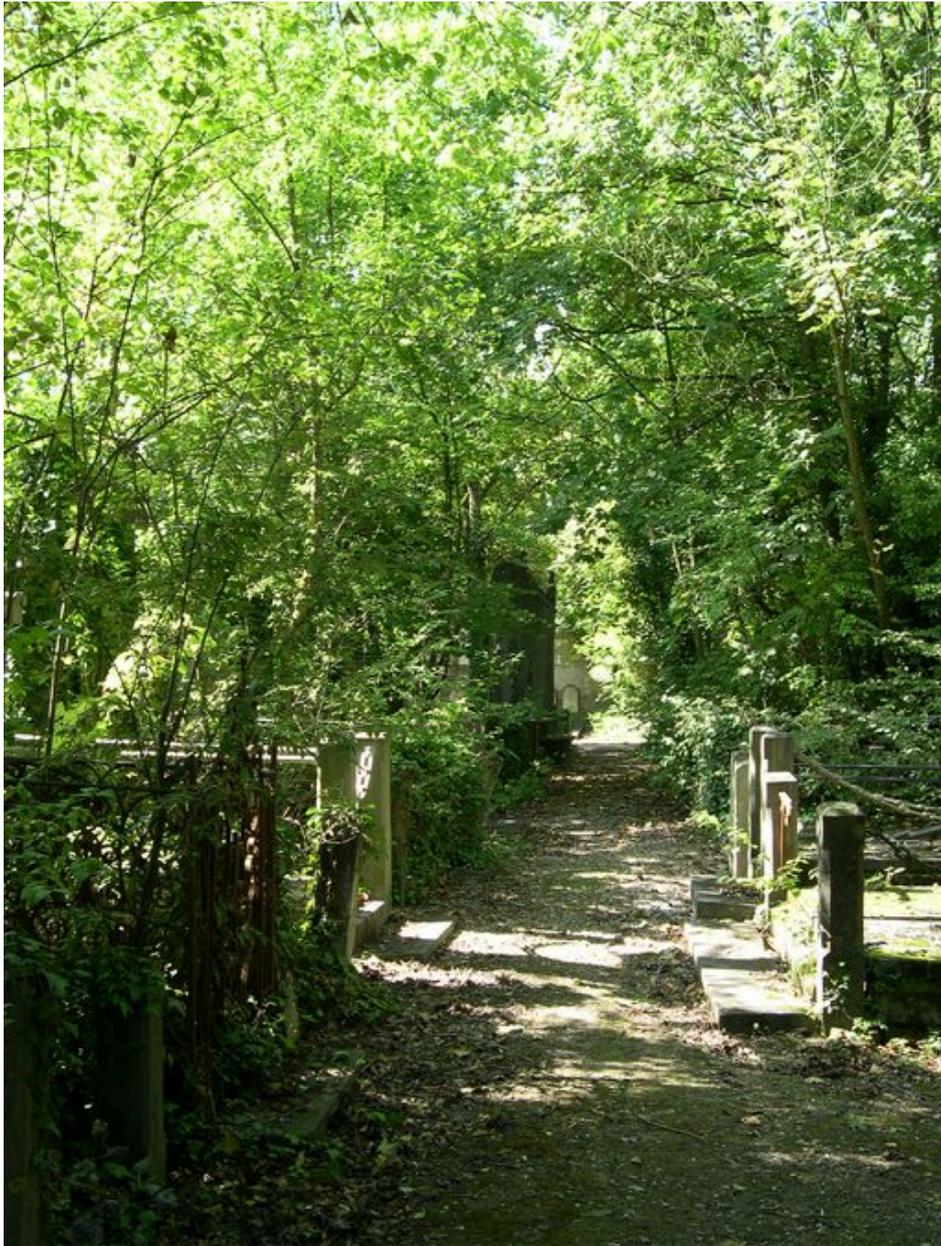


Plaine S. Deuxième extension du cimetière, tombeaux des îlots boisés.

IVR22_20048010597NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine S, tombeaux des îlots boisés.

IVR22_20048010598NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine S, tombeaux des îlots boisés.

IVR22_20048010599NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine S, tombeaux adossés au mur de clôture.

IVR22_20048000420NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine S, tombeaux adossés au mur de clôture est.

IVR22_20048000420NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tombeaux.

IVR22_20048010572NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plaine O. Tombeaux.

IVR22_20048010574NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation